

# INFORMATION FINANCIÈRE

La section Information financière souligne les sections des états financiers que la direction juge essentielles pour comprendre la situation financière du régime.

Les pages qui précèdent les états financiers consolidés contiennent trois lettres qui décrivent les responsabilités de la direction, des auditeurs et des actuaires :

- Responsabilité de la direction relativement à l'information financière - indique que la direction est responsable de la préparation des états financiers. Les états financiers sont préparés suivant les normes comptables du Canada pour les régimes de retraite. Le conseil, qui est indépendant de la direction, a la responsabilité finale des états financiers et est secondé par le Comité d'audit et d'actuariat.
- Rapport de l'auditeur à l'administrateur - énonce l'opinion officielle formulée par l'auditeur externe sur les états financiers consolidés.
- Opinion formulée par les actuaires - informe que les méthodes d'évaluation sont appropriées, que les données sont suffisantes et fiables et que les hypothèses sont conformes aux principes actuariels reconnus. L'évaluation actuarielle est fondée sur les données sur la participation, les normes comptables et les taux d'intérêt à long terme.

## ÉVALUATION AUX FINS DES ÉTATS FINANCIERS

L'évaluation aux fins des états financiers mesure la juste valeur de l'actif net du régime disponible pour le service des prestations et du passif du régime à un certain moment. Elle offre un aperçu de la santé financière du régime car elle ne se base pas sur les cotisations futures ni ne fait de prévisions quant au coût des prestations que les participants actuels n'ont pas encore accumulées. Elle n'est donc pas considérée comme un indicateur de la viabilité à long terme du régime et les répondants du régime ne s'en servent pas pour fixer les taux de cotisation et le niveau des prestations.

### Méthodes et hypothèses utilisées pour l'évaluation aux fins des états financiers

L'évaluation aux fins des états financiers est préparée conformément aux directives de l'Ordre des CPA du Canada (comptables professionnels agréés du Canada). Le passif du régime, préparé par un actuaire indépendant, tient compte des services décomptés déjà accumulés par tous les participants et des cotisations déjà encaissées par le régime. Les techniques d'évaluation, les estimations et le passif du régime sont décrits plus en détail dans les notes aux états financiers consolidés.

Les hypothèses actuarielles qui servent à établir le passif du régime reflètent les meilleures estimations à l'égard des facteurs économiques et non économiques futurs, proposées par la direction et approuvées par le conseil du régime. Les résultats réels diffèrent généralement de ces hypothèses, et les écarts seront comptabilisés en tant que gains et pertes actuariels dans les années à venir.

Le taux d'actualisation pour l'évaluation aux fins des états financiers correspond au taux du marché des obligations à long terme émises par le gouvernement du Canada ayant des caractéristiques semblables au passif du régime, plus un écart pour tenir compte du risque de crédit de la province de l'Ontario. Le taux d'actualisation utilisé est de 4,20 % (3,40 % en 2012).

## SITUATION FINANCIÈRE AU 31 DÉCEMBRE 2013

À la fin de l'exercice 2013, le régime affichait dans ses états financiers un déficit de 7,8 G\$, soit un montant considérablement inférieur au déficit de 36,5 G\$ inscrit à la fin de l'exercice 2012. Le déficit représente la différence entre l'actif net disponible pour le service des prestations de 140,8 G\$ et le passif au titre des prestations constituées de 148,6 G\$ à la fin de l'exercice.

### SITUATION FINANCIÈRE À LA FIN DE L'EXERCICE

(au 31 décembre) (G\$)	2013	2012
Actif net disponible pour le service des prestations	<b>140,8 \$</b>	129,5 \$
Prestations de retraite constituées	<b>(148,6)</b>	(166,0)
Déficit	<b>(7,8) \$</b>	(36,5) \$

Au cours de 2013, l'actif net disponible pour le service des prestations a augmenté de 11,3 G\$ pour s'établir à 140,8 G\$. Un revenu de placement de 13,7 G\$ et des cotisations de 3,1 G\$ ont accru l'actif net disponible pour le service des prestations, tandis que des prestations versées de 5,1 G\$ et des frais d'administration de 0,4 G\$ ont réduit l'actif net disponible. Le revenu de placement de 13,7 G\$ est essentiellement attribuable aux solides rendements des actions, qui ont été partiellement réduits par les rendements négatifs des titres à revenu fixe (la section Placements de l'Analyse par la direction traite des rendements des placements).

### ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS

(au 31 décembre) (G\$)	2013	2012
Actif net disponible pour le service des prestations, au début de l'exercice	<b>129,5 \$</b>	117,1 \$
Revenu de placement	<b>13,7</b>	14,7
Cotisations	<b>3,1</b>	2,9
Prestations versées	<b>(5,1)</b>	(4,9)
Frais d'administration	<b>(0,4)</b>	(0,3)
Augmentation de l'actif net disponible pour le service des prestations	<b>11,3</b>	12,4
Actif net disponible pour le service des prestations, à la fin de l'exercice	<b>140,8 \$</b>	129,5 \$

Les prestations de retraite constituées ont diminué de 17,4 G\$ au cours de l'exercice pour s'établir à 148,6 G\$. Les changements apportés aux hypothèses actuarielles (essentiellement, une hausse de 80 points de base du taux d'actualisation) ont réduit le montant des prestations de retraite constituées de 22,0 G\$. Les prestations de 5,1 G\$ versées en 2013 comprennent l'ajout de 4 600 rentes de retraite et d'invalidité et de 900 rentes de survivant au cours de la période, ainsi qu'une augmentation en fonction du coût de la vie de 1,9 %.

### PRESTATIONS DE RETRAITE CONSTITUÉES

(au 31 décembre) (G\$)

	2013	2012
Prestations de retraite constituées, au début de l'exercice	<b>166,0 \$</b>	162,6 \$
Intérêts sur les prestations de retraite constituées	<b>5,6</b>	5,5
Prestations de retraite constituées	<b>5,0</b>	5,1
Prestations versées	<b>(5,1)</b>	(4,9)
Modification des hypothèses actuarielles	<b>(22,0)</b>	(2,7)
Modifications aux dispositions du régime	<b>-</b>	0,1
(Gains) pertes actuariels	<b>(0,9)</b>	0,3
(Diminution) augmentation des prestations de retraite constituées	<b>(17,4)</b>	3,4
Prestations de retraite constituées, à la fin de l'exercice	<b>148,6 \$</b>	166,0 \$

### HIÉRARCHIE DES ÉVALUATIONS À LA JUSTE VALEUR

Les placements et le passif lié aux placements du régime sont présentés à la juste valeur. La détermination de la juste valeur a pour but d'estimer un prix de sortie auquel une transaction normale pour vendre un actif ou transférer un passif serait effectuée entre des intervenants du marché. Des techniques d'évaluation sont utilisées pour mesurer la juste valeur. Tel qu'il est décrit à la note 1c des états consolidés de la situation financière du régime, ces techniques utilisent des données telles que les cours des transactions sur les marchés, les taux d'actualisation, les flux de trésorerie futurs contractuels ou prévus et d'autres facteurs pertinents qui ont une incidence sur la détermination de la juste valeur.

Conformément aux normes comptables du Canada, le régime a classé et déclaré ses mesures de la juste valeur dans l'une de trois catégories fondées sur le degré d'utilisation de données observables dans leur détermination. Les données de niveau 1 sont des prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques; les données de niveau 2 sont dérivées de prix observables, mais ne satisfont pas le critère du niveau 1, tandis que les données de niveau 3 sont non observables. Si différents niveaux de données sont utilisés pour mesurer la juste valeur d'un placement, le classement dans la hiérarchie doit être déterminé en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité.

Le montant net des placements de niveau 1 comprend la plupart des obligations gouvernementales et des titres cotés en bourse du régime, notamment les titres qui sont vendus, mais pas encore achetés, et dont l'évaluation est faite au moyen de prix cotés. Entre autres actifs compris dans le montant net des placements de niveau 2 figurent les obligations de sociétés facilement négociables, qui sont évaluées au moyen de prix cotés sur des marchés moins actifs, ainsi que les titres achetés en vertu de conventions de revente et les titres vendus en vertu de conventions de rachat, qui sont évalués au moyen de flux de trésorerie actualisés et de rendements observables du marché. Parmi les actifs compris dans le montant net des placements de niveau 3 figurent les actifs réels comme les biens immobiliers et les infrastructures, les titres non négociés sur le marché et les placements dans des ressources naturelles, qui sont évalués au moyen de techniques appropriées requérant l'utilisation d'importantes données non observables comme les flux de trésorerie prévus ou d'autres informations propres à l'entité.

Le tableau suivant présente le montant net des placements du régime selon la hiérarchie des évaluations à la juste valeur. La note 2a des états consolidés de la situation financière du régime présente de plus amples détails sur chaque catégorie.

(pour l'exercice clos le 31 décembre) (G\$)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Titres à revenu fixe	66 593 \$	4 529 \$	11 197 \$	<b>82 319 \$</b>
Actions	32 372	995	19 893	<b>53 260</b>
Ressources naturelles	–	–	2 612	<b>2 612</b>
Actifs réels	965	280	34 011	<b>35 256</b>
Sommes à recevoir (passifs) lié(e)s aux placements, montant net	(14 107)	(18 779)	(1 658)	<b>(34 544)</b>
Placements, montant net	85 823 \$	(12 975) \$	66 055 \$	<b>138 903 \$</b>

## SUPERVISION ET MESURES DE CONTRÔLE EFFICACES

### Contrôles de communication de l'information et contrôle à l'égard de l'information financière

Nous nous appuyons sur le Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs, promulgué par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières, en raison de l'importance que nous accordons à la bonne gouvernance. Le président et chef de la direction ainsi que le vice-président principal et directeur financier ont pour responsabilité de concevoir et de mettre en œuvre des contrôles et procédures de communication de l'information ainsi que le contrôle interne à l'égard de l'information financière.

Nous avons conçu des contrôles et procédures de communication de l'information propres à fournir une assurance raisonnable que tous les renseignements importants relatifs au régime sont recueillis et communiqués à la direction afin que celle-ci puisse prendre des décisions en temps opportun concernant l'obligation d'informer le public. Nous avons évalué nos contrôles et procédures de communication de l'information au 31 décembre 2013 et conclu à leur efficacité.

Nous avons aussi conçu un contrôle interne à l'égard de l'information financière, en nous fondant sur l'Integrated Framework préparé en 1992 par le Committee of Sponsoring Organizations de la Treadway Commission (le « cadre COSO »), afin de fournir une assurance raisonnable quant à la fiabilité de l'information financière et à la préparation des états financiers consolidés aux fins de la publication externe en conformité avec les principes comptables généralement reconnus du Canada. Le cadre COSO a été mis à jour en 2013 et entrera en vigueur en 2014.

Nous évaluons les répercussions des mises à jour du cadre COSO et les éventuelles modifications de nos contrôles internes seront mises en œuvre en 2014. Nous avons évalué l'efficacité du contrôle interne du régime à l'égard de l'information financière et avons conclu à son efficacité en date de la fin d'exercice. En 2013, notre contrôle interne à l'égard de l'information financière n'a fait l'objet d'aucune modification qui a eu ou dont on peut raisonnablement penser qu'elle aura une incidence importante sur la communication de notre information financière.

### Protection de l'intégrité de l'audit

Au fil des ans, le RREO et d'autres défenseurs de la gouvernance d'entreprise ont exprimé leurs inquiétudes relativement au fait que des cabinets comptables chargés de l'audit de l'information financière des sociétés ouvertes soient également rémunérés généreusement par ces sociétés pour des services-conseils autres que l'audit. Nous croyons qu'une telle rémunération pour des services-conseils peut compromettre, ou donner l'impression de compromettre, l'intégrité de la fonction d'audit.

Nous tâchons de réduire au minimum le recours à de tels services-conseils auprès de l'auditeur du régime et communiquons toujours les honoraires totaux versés à cet effet. En 2013, les honoraires versés à Deloitte Touche Tohmatsu Limited, dont le cabinet canadien est l'auditeur du régime, s'élevaient à 8,2 M\$ (6,1 M\$ en 2012), dont 7,3 M\$ pour les activités d'audit et 850 000 \$ pour les services autres que l'audit. Sur les 850 000 \$ versés pour les services autres que l'audit, environ 640 000 \$ étaient liés au régime, 160 000 \$ étaient liés aux filiales auditées par Deloitte et le solde de 50 000 \$ était lié aux filiales non auditées par Deloitte. Sur les 160 000 \$ payés par les filiales, 10 000 \$ ont été versés à Deloitte (Canada) et 150 000 \$ ont été versés à des cabinets de Deloitte à l'étranger, ce qui est considéré comme un risque faible de réduire l'indépendance des auditeurs du régime.

# RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION RELATIVEMENT À L'INFORMATION FINANCIÈRE

Les états financiers consolidés du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario ont été préparés par la direction, qui est responsable de l'intégrité et de la justesse des données présentées, y compris les nombreux montants devant être nécessairement fondés sur des jugements et des estimations. Ces états financiers consolidés ont été préparés suivant des conventions comptables conformes aux normes comptables pour les régimes de retraite. L'information financière présentée dans le rapport annuel est en conformité avec les états financiers consolidés.

Des systèmes de contrôle interne et des procédés d'appoint sont maintenus pour donner l'assurance que les opérations sont autorisées, que l'actif du régime est préservé et que les registres sont tenus avec exactitude. Ces contrôles comprennent des normes de qualité pour l'embauche et la formation du personnel, un code déontologique, une structure organisationnelle où la répartition des tâches est nettement définie, avec obligation de rendre compte du rendement, ainsi que la communication des politiques et des directives à tous les échelons.

La responsabilité finale des états financiers consolidés revient aux membres du conseil. Le conseil est secondé par le Comité d'audit et d'actuariat (le « comité »), composé de cinq membres du conseil ne faisant partie ni des cadres ni du personnel de l'administrateur du régime. De plus, le comité étudie les recommandations que font les auditeurs internes et indépendants en vue d'améliorer le contrôle interne, ainsi que les mesures prises par la direction pour les mettre en application. Dans l'exercice de ses fonctions, le comité rencontre régulièrement la direction et les auditeurs internes et indépendants afin de décider de la portée et du moment de leurs audits respectifs, d'étudier leurs constatations et de s'assurer qu'ils s'acquittent bien de leurs responsabilités. Ce comité revoit les états financiers consolidés et les recommande à l'approbation du conseil.

L'auditeur indépendant du régime, Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., relève directement du Comité d'audit et d'actuariat, auquel il a entièrement et librement accès pour discuter de l'audit et de ses constatations quant à l'intégrité de la présentation des renseignements financiers et à la fiabilité des systèmes de contrôle interne. Il a effectué un audit indépendant des états financiers consolidés selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Son audit a comporté des sondages et d'autres procédés qu'il a jugés nécessaires pour exprimer son opinion dans son rapport à l'administrateur.



**Ron Mock**

Le président et chef de la direction  
Le 6 mars 2014



**David McGraw**

Le vice-président principal et directeur financier

# RAPPORT DE L'AUDITEUR À L'ADMINISTRATEUR

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario, qui comprennent les états consolidés de la situation financière au 31 décembre 2013, les états consolidés de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations, les états consolidés de l'évolution des prestations de retraite constituées et les états consolidés des variations du déficit pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

## Responsabilité de la direction relativement aux états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés selon les Normes comptables pour les régimes de retraite, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

## Responsabilité de l'auditeur

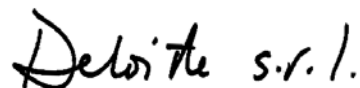
Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les présents états financiers consolidés, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

## Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario au 31 décembre 2013, ainsi que de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations, de l'évolution des prestations de retraite constituées et des variations du déficit pour l'exercice clos à cette date selon les Normes comptables pour les régimes de retraite du Canada.



**Comptables professionnels agréés, Comptables agréés**

Experts-comptables autorisés

Le 6 mars 2014

# OPINION FORMULÉE PAR LES ACTUAIRES

Le cabinet Mercer (Canada) limitée a été retenu par le conseil du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (le « conseil ») pour effectuer une évaluation actuarielle des obligations du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (le « régime ») au 31 décembre 2013 en présumant de la continuité de l'exploitation du régime pour l'inclure dans les états financiers consolidés du régime. Dans le cadre de l'évaluation, nous avons examiné les récents résultats du régime en ce qui a trait aux hypothèses non économiques et présenté nos conclusions au conseil.

L'évaluation du passif actuariel du régime a été fondée sur ce qui suit :

- les données sur la participation au 31 août 2013 fournies par le conseil du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario;
- les méthodes prescrites par le Chapitre 4600 du Manuel des Comptables professionnels agréés du Canada relativement aux états financiers des régimes de retraite;
- les taux d'intérêt réels et nominaux des obligations à long terme à la fin de 2013;
- les hypothèses sur les événements à venir (par exemple, taux d'inflation futurs et taux de départ à la retraite futurs) qui nous ont été transmises à titre de meilleure estimation de ces événements faite par le conseil; et
- les renseignements recueillis auprès du ministère du Travail de l'Ontario et autres données publiées sur les modifications des taux salariaux pour l'année scolaire 2013-2014.

L'objectif des états financiers consolidés est de donner une image fidèle de la situation financière du régime au 31 décembre 2013 en présumant de la continuité de l'exploitation du régime. La situation financière présentée dans ces états est différente de celle produite pour l'évaluation réglementaire, soit l'évaluation actuarielle requise en vertu de la *Loi sur les régimes de retraite (Ontario)*, qui établit un niveau prudent de cotisations futures.

Bien que les hypothèses actuarielles utilisées pour estimer le passif actuariel du régime porté aux états financiers consolidés représentent la meilleure estimation des événements à venir et des conditions du marché à la fin de 2013 faite par le conseil, et bien que, à notre avis, ces hypothèses soient raisonnables, les résultats futurs du régime seront inévitablement différents, voire significativement différents, par rapport aux hypothèses actuarielles. Tout écart entre les hypothèses actuarielles et les résultats futurs se traduira par des gains ou des pertes dans les évaluations ultérieures et aura alors une incidence sur la situation financière du régime et sur les cotisations requises pour la capitalisation du régime.

Selon certains tests de vraisemblance et de cohérence des données que nous avons faits, nous croyons que les données sont suffisantes et fiables aux fins de l'évaluation. En outre, à notre avis, les méthodes d'évaluation utilisées sont appropriées aux fins de l'évaluation et les hypothèses utilisées à l'égard de l'évaluation sont conformes aux principes actuariels reconnus. Notre opinion a été formulée et notre évaluation effectuée conformément aux principes actuariels reconnus du Canada.



**Scott Clausen, F.C.I.A., F.S.A**

Le 6 mars 2014



**Lise Houle, F.C.I.A., F.S.A**

# ÉTATS CONSOLIDÉS DE LA SITUATION FINANCIÈRE

au 31 décembre (M\$ CA)

2013

2012

## Actif net disponible pour le service des prestations

### ACTIFS

Trésorerie	67 \$	344 \$
Somme à recevoir de la province de l'Ontario (note 3)	2 965	2 831
Somme à recevoir des courtiers	46	125
Placements (note 2)	198 109	174 731
Locaux et matériel	32	27
	<b>201 219</b>	<b>178 058</b>

### PASSIFS

Créditeurs et charges à payer	333	270
Somme à verser aux courtiers	916	796
Passifs liés aux placements (note 2)	59 206	47 468
	<b>60 455</b>	<b>48 534</b>

<b>Actif net disponible pour le service des prestations</b>	<b>140 764 \$</b>	<b>129 524 \$</b>
---	-------------------	-------------------

### Prestations de retraite constituées et déficit

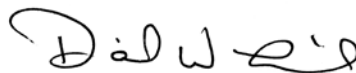
Prestations de retraite constituées (note 4)	148 571 \$	166 009 \$
Déficit	(7 807)	(36 485)

<b>Prestations de retraite constituées et déficit</b>	<b>140 764 \$</b>	<b>129 524 \$</b>
---	-------------------	-------------------

Au nom de l'administrateur du régime :



La présidente du conseil



membre du conseil



# ÉTATS CONSOLIDÉS DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS

pour l'exercice clos le 31 décembre (M\$ CA)

2013

2012

	2013	2012
<b>Actif net disponible pour le service des prestations, au début de l'exercice</b>	<b>129 524 \$</b>	117 097 \$
<b>Opérations de placement</b>		
Revenu de placement (note 6)	13 718	14 752
Frais d'administration (note 11a)	(364)	(301)
Opérations de placement, montant net	13 354	14 451
<b>Opérations de services aux participants</b>		
Cotisations (note 9)	3 081	2 944
Prestations versées (note 10)	(5 150)	(4 924)
Frais d'administration (note 11b)	(45)	(44)
Opérations de services aux participants, montant net	(2 114)	(2 024)
<b>Augmentation de l'actif net disponible pour le service des prestations</b>	<b>11 240</b>	12 427
<b>Actif net disponible pour le service des prestations, à la fin de l'exercice</b>	<b>140 764 \$</b>	129 524 \$

# ÉTATS CONSOLIDÉS DE L'ÉVOLUTION DES PRESTATIONS DE RETRAITE CONSTITUÉES

pour l'exercice clos le 31 décembre (M\$ CA)

	2013	2012
<b>Prestations de retraite constituées, au début de l'exercice</b>	<b>166 009 \$</b>	162 587 \$
<b>Augmentation des prestations de retraite constituées</b>		
Intérêts sur les prestations de retraite constituées	5 642	5 531
Prestations de retraite constituées	4 992	5 095
Modifications aux dispositions du régime	-	107
Pertes actuarielles (note 4c)	-	286
	<b>10 634</b>	11 019
<b>Diminution des prestations de retraite constituées</b>		
Prestations versées (note 10)	5 150	4 924
Modification des hypothèses et méthodes actuarielles (note 4a)	21 973	2 673
Gains actuariels (note 4c)	949	-
	<b>28 072</b>	7 597
<b>(Diminution) augmentation nette des prestations de retraite constituées</b>	<b>(17 438)</b>	3 422
<b>Prestations de retraite constituées, à la fin de l'exercice</b>	<b>148 571 \$</b>	166 009 \$

# ÉTATS CONSOLIDÉS DES VARIATIONS DU DÉFICIT

pour l'exercice clos le 31 décembre (M\$ CA)

	2013	2012
<b>Déficit, au début de l'exercice</b>	<b>(36 485) \$</b>	(45 490) \$
Augmentation de l'actif net disponible pour le service des prestations	11 240	12 427
Diminution (augmentation) nette des prestations de retraite constituées	17 438	(3 422)
<b>Déficit, à la fin de l'exercice</b>	<b>(7 807) \$</b>	(36 485) \$

# NOTES ANNEXES

pour l'exercice clos le 31 décembre 2013

## DESCRIPTION DU RÉGIME

La description suivante du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (le régime) n'est qu'un résumé. Pour obtenir plus de renseignements, il faut se reporter à la *Loi sur le régime de retraite des enseignants (Ontario)* (LRRE), telle qu'elle a été modifiée.

### a) Généralités

Le régime est régi par la LRRE. Le régime est un régime de retraite contributif à prestations définies, dont répondent conjointement la province de l'Ontario (la province) et les participants au régime représentés par la Fédération des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (la FEO). Les modalités du régime sont présentées dans l'annexe 1 de la LRRE.

Le régime est enregistré auprès de la Commission des services financiers de l'Ontario (CSFO) et agréé en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)* en tant que régime de retraite agréé non assujéti à l'impôt du Canada, sous le numéro 0345785. Le régime peut être assujéti à l'impôt d'autres territoires où des exonérations fiscales complètes ne sont pas offertes.

Le régime et les placements sont gérés par le conseil du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (le conseil). En vertu de la LRRE, le conseil constitue une personne morale sans capital-actions non assujéti à la *Loi sur les personnes morales (Ontario)*.

### b) Capitalisation

Les prestations aux termes du régime sont capitalisées par voie de cotisations et de revenus de placements. Les cotisations sont versées par les participants actifs au régime et un montant correspondant est versé par la province ou les employeurs désignés. La valeur des prestations de retraite constituées et des cotisations exigées est établie en fonction d'évaluations actuarielles périodiques.

### c) Rentes de retraite

Des rentes de retraite sont offertes d'après le nombre d'années de service décomptées, la moyenne des cinq meilleures années de salaire et l'âge du participant au moment du départ à la retraite. Un participant est admissible à une rente de retraite réduite à partir de 50 ans. Il a droit à une rente sans réduction à 65 ans ou à tout âge si la somme de son âge et de ses états de service admissibles égale 85.

### d) Rentes d'invalidité

Des rentes d'invalidité sont offertes à tout âge aux participants atteints d'invalidité, sous réserve d'un minimum de 10 années de service admissibles. Le type de rente est fonction du degré d'invalidité.

### e) Prestations de décès

Des prestations de décès sont offertes au décès d'un participant actif et pourraient l'être au décès d'un participant retraité. Les prestations peuvent être versées sous forme d'une rente de survivant, ou d'une somme forfaitaire, ou des deux.

### f) Indexation des prestations

Les prestations de retraite sont rajustées chaque année en janvier en fonction de l'inflation, sous réserve d'un plafond de 8 % et d'un plancher de 0 % par année, tout excédent au-dessus ou en-dessous de ces limites étant reporté. Pour les services décomptés jusqu'au 31 décembre 2009, la protection contre l'inflation est de 100 % de la variation de l'indice des prix à la consommation. Les services décomptés après le 31 décembre 2009 font l'objet d'une protection conditionnelle contre l'inflation. Pour les services décomptés entre le 1<sup>er</sup> janvier 2010 et le 31 décembre 2013, le taux d'indexation minimal est établi à 50 % de la variation de l'indice des prix à la consommation. Les services décomptés après 2013 ne bénéficient d'aucune protection minimale contre l'inflation. Le taux d'indexation indiqué dans l'évaluation actuarielle la plus récente qui a été déposée demeure en vigueur jusqu'à ce qu'il soit modifié dans un dépôt subséquent. La protection intégrale contre l'inflation pour les services décomptés après 2009 peut être rétablie pour les années ultérieures, selon l'état de capitalisation du régime.

### g) Convention de retraite

Les restrictions imposées par la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)* et ses règlements sur le versement de certaines prestations découlant d'un régime enregistré à l'égard des périodes de service postérieures à 1991 peuvent toucher certains participants à ce régime. C'est pourquoi la convention de retraite (CR) a été créée en vertu d'une entente entre les corépondants comme un régime complémentaire destiné à leur verser ces prestations, dont voici des exemples : 1) participants dont le salaire moyen au départ à la retraite est supérieur à 145 769 \$ (avec exemption du RPC : 134 834 \$) en 2013 et à 142 990 \$ (avec exemption du RPC : 132 334 \$) en 2012; 2) en cas de retraite anticipée, participants dont la réduction de la rente serait supérieure à celle prévue par le régime en raison des restrictions de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Comme la CR constitue une fiducie distincte, l'actif net disponible pour le service des prestations, de même que les prestations de retraite constituées et le déficit au titre de la CR ne figurent pas dans les présents états financiers consolidés.

## NOTE 1.

### SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

#### a) Mode de présentation

Les états financiers consolidés sont dressés en dollars canadiens, la monnaie fonctionnelle du régime, conformément aux dispositions de la partie IV - Normes comptables pour les régimes de retraite (chapitre 4600) du *Manuel des Comptables professionnels agréés (CPA) Canada - Comptabilité*. Le Chapitre 4600 donne des directives comptables précises sur les placements et les obligations au titre des rentes. En ce qui a trait aux méthodes comptables qui ne sont pas directement liées aux placements ou aux obligations financières, le régime doit toujours se conformer à la partie I - Normes internationales d'information financière (IFRS) ou à la partie II - Normes comptables pour les entreprises à capital fermé du Manuel de CPA Canada. Le régime a choisi de se conformer aux IFRS de la partie I du Manuel de CPA Canada. Lorsque les IFRS de la partie I ne concordent pas avec les dispositions du Chapitre 4600, ce dernier a la priorité.

Le portefeuille immobilier du régime est composé de placements liés aux biens immobiliers détenus ou gérés pour le compte du régime par La Corporation Cadillac Fairview Limitée (CCFL), une filiale en propriété exclusive, que le régime consolide. Le régime consolide aussi les sociétés de portefeuille en propriété exclusive dont la gestion est assurée par le régime ou par CCFL. Les sociétés de portefeuille gérées par des parties externes sont comptabilisées comme des actifs détenus sous forme de placements du régime. En vertu du Chapitre 4600, les actifs détenus sous forme de placements, y compris ceux sur lesquels le régime a le contrôle ou sur lesquels il a une influence notable, sont mesurés à leur juste valeur et présentés sur une base non consolidée.

La publication des états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2013 a été autorisée par résolution du conseil le 6 mars 2014.

#### b) Changements futurs des méthodes comptables

Les nouvelles normes comptables publiées par l'International Accounting Standards Board que le régime n'a pas encore adoptées comprennent :

- L'IFRS 9, Instruments financiers. La nouvelle norme remplacera l'IAS 39, Instruments financiers : comptabilisation et évaluation, et comprend des directives sur la comptabilisation et la décomptabilisation d'actifs et de passifs financiers, la perte de valeur et la comptabilité de couverture. La date de prise d'effet obligatoire de la nouvelle norme n'a pas encore été déterminée puisque des modifications continuent d'y être apportées. Une application immédiate est permise.

La direction ne s'attend pas à ce que l'adoption de la nouvelle norme ait des effets importants sur la situation financière et le revenu de placement du régime.

#### c) Placements

##### Évaluation des placements

Les placements sont directement ou indirectement détenus par le régime. Les passifs liés aux placements sont engagés directement par le régime. Les placements et les passifs liés aux placements sont présentés à leur juste valeur à la note 2a. La juste valeur est le prix reçu à la vente d'un actif ou payé au transfert d'un passif dans le cadre d'une transaction normale (c'est-à-dire une valeur de sortie) qui serait conclue entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. Sur un marché actif, la juste valeur correspond davantage au prix coté. S'il n'y a pas de marché actif, la juste valeur est déterminée au moyen de techniques d'évaluation reposant sur une utilisation optimale des données observées sur les marchés.

La juste valeur des placements est établie comme suit :

- a. Les placements à court terme sont évalués au moyen des cours moyens de clôture ou des flux de trésorerie actualisés selon le rendement actuel du marché, lorsque les cours moyens de clôture ne sont pas disponibles.
- b. Les obligations nominales et les obligations à rendement réel sont évaluées en fonction des cours moyens de clôture. Leur valeur estimative est calculée au moyen des flux de trésorerie actualisés selon le rendement actuel du marché et de titres comparables, le cas échéant, lorsque les cours moyens de clôture ne sont pas disponibles.
- c. Les titres vendus en vertu de conventions de rachat et les titres achetés en vertu de conventions de revente sont évalués au moyen des flux de trésorerie actualisés selon le rendement actuel du marché.
- d. Les titres cotés en bourse sont évalués selon les cours moyens de clôture. Lorsque le marché d'un titre coté est inactif, la direction évalue si le prix coté correspond à la juste valeur. Si ce n'est pas le cas, la direction ajuste le prix coté ou estime la juste valeur au moyen de techniques appropriées, dont des modèles d'évaluation.
- e. Les biens immobiliers, les titres de sociétés fermées, les infrastructures et les ressources naturelles sont évalués d'après la juste valeur estimative établie au moyen des techniques d'évaluation appropriées et des meilleures estimations de la direction ou des évaluateurs, ou des deux parties. Dans les cas où l'évaluation est confiée à des évaluateurs externes, la direction doit s'assurer de leur indépendance et comparer les hypothèses utilisées par ceux-ci aux attentes de la direction, selon les conditions actuelles du marché et les pratiques sectorielles habituelles, afin que l'évaluation tienne compte des activités et des conditions économiques liées au placement.

Chaque année, au moins 70 % de la valeur du portefeuille d'immeubles locatifs de tout type et de diverses régions fait l'objet d'une évaluation indépendante. Un minimum de 90 % du portefeuille immobilier est évalué par des évaluateurs indépendants, au moins tous les trois ans.

Les fonds d'actions de sociétés fermées sont comptabilisés à leur juste valeur en fonction de la valeur de l'actif net fournie par les administrateurs des fonds. La direction passe en revue la valeur de l'actif net.

- f. Les instruments financiers dérivés sont comptabilisés à leur juste valeur d'après les cours du marché, lorsque ceux-ci sont disponibles. D'autres techniques d'évaluation appropriées servent à en établir la juste valeur lorsque les valeurs de marché ne sont pas disponibles. Pour déterminer la juste valeur, il faut également tenir compte du risque de crédit de la contrepartie.
- g. Les placements non traditionnels, constitués de fonds de couverture et de comptes de contrats à terme normalisés gérés, sont comptabilisés à leur juste valeur en fonction de la valeur de l'actif net fournie par les administrateurs des fonds. La direction passe en revue la valeur de l'actif net.

Le régime fait appel à diverses techniques d'évaluation en vue d'établir la juste valeur des placements pour lesquels aucun prix de marché observable pour des placements identiques ne peut être relevé sur les marchés actifs. Ces techniques comprennent : les méthodes d'évaluation fondées sur les prix de marché observables pour des placements semblables; les approches axées sur la valeur actuelle selon lesquelles les flux de trésorerie futurs produits par le placement sont estimés puis actualisés au moyen d'un taux d'intérêt ajusté au risque; et les modèles d'évaluation des options. Les principales données utilisées dans le cadre de ces méthodes d'évaluation sont énumérées ci-dessous. Les valeurs situées entre les valeurs mesurées ou au-delà de celles-ci sont obtenues par interpolation et extrapolation.

- Cours des obligations - les valeurs de marché sont généralement disponibles pour les obligations d'État, les obligations de certaines sociétés et d'autres produits de créance.
- Écarts de taux - lorsqu'ils sont disponibles, les écarts de taux sont établis à partir des prix des swaps sur défaillance ou d'autres instruments de crédit, comme des titres de créance. Dans d'autres cas, les écarts de taux proviennent du service d'établissement des prix.
- Taux d'intérêt - les taux d'intérêt sont établis principalement à partir de taux d'intérêt de référence, comme les taux d'intérêt des banques centrales, les marchés des swaps, des obligations et des contrats à terme normalisés. On tient compte des taux d'intérêt de référence pour établir les taux d'actualisation utilisés dans les approches fondées sur la valeur actuelle.

- Taux de change - il existe des marchés observables pour les opérations au comptant, les contrats à terme de gré à gré et les contrats à terme normalisés dans les principales devises.
- Titres cotés en bourse et indices boursiers - les cours sont facilement disponibles pour les actions inscrites en bourse, de même que pour les indices qui s'y rapportent.
- Prix des marchandises - de nombreuses marchandises sont négociées activement en bourse par le biais d'opérations au comptant, de contrats à terme de gré à gré et de contrats à terme normalisés.
- Volatilité des prix et corrélations - la volatilité est la mesure de la tendance d'un cours donné à varier dans le temps. La corrélation permet d'évaluer dans quelle mesure deux cours ou plus ou d'autres variables ont évolué ensemble historiquement. La volatilité est un paramètre d'évaluation des options et de certains éléments, comme les produits dérivés, qui comportent plus d'une variable sous-jacente dépendante d'une corrélation. Les valeurs entrant dans le calcul de la volatilité et des corrélations sont obtenues à partir des soumissions des courtiers, des services d'établissement des prix ou du cours des options.
- Prévisions relatives aux flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation pour les biens immobiliers, les titres de sociétés fermées, les infrastructures et les ressources naturelles - les prévisions reposent sur des hypothèses relatives aux produits, à la croissance des produits, aux charges, aux dépenses d'investissement et à la structure du capital. Elles sont habituellement fournies par la direction des sociétés dans lesquelles le régime investit ou par des gestionnaires externes. D'autres hypothèses provenant de parties externes, comme des évaluateurs, peuvent être utilisées dans les prévisions.

Le régime améliore et modifie ses techniques d'évaluation en fonction de l'évolution des marchés et des produits, à mesure que le prix des produits individuels devient plus transparent.

Même si la direction du régime estime que ses techniques d'évaluation sont appropriées et correspondent à celles d'autres participants sur le marché, l'emploi de techniques ou d'hypothèses différentes pourrait donner des estimations différentes de la juste valeur à la date du bilan. La direction a évalué la situation et établi que l'utilisation d'autres hypothèses possibles ne donnerait pas des justes valeurs notablement différentes.

### Hiérarchie des évaluations à la juste valeur

Les actifs détenus sous forme de placements et les passifs liés aux placements sont classés et présentés selon une hiérarchie qui reflète l'importance des données utilisées pour réaliser les évaluations à la juste valeur :

- Niveau 1 - les prix (non rajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques;
- Niveau 2 - les données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour les actifs ou les passifs, directement ou indirectement; et
- Niveau 3 - les données non observables.

Si différents niveaux de données sont utilisés pour mesurer la juste valeur d'un placement, le classement dans la hiérarchie doit être déterminé en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité.

### Comptabilisation à la date de transaction

L'achat et la vente de placements et de contrats dérivés sont enregistrés à la date à laquelle la transaction est effectuée.

### Revenu de placement

Les revenus de dividendes sont constatés à la date ex-dividende. Les produits d'intérêts et les produits tirés des biens immobiliers sont constatés suivant la méthode de la comptabilité d'engagement à mesure qu'ils sont gagnés. Le revenu de placement comprend également les gains et les pertes réalisés et non réalisés. Ceux-ci sont constatés uniquement lorsque la juste valeur du placement est fondée sur un cours dans un marché actif ou lorsqu'une évaluation, au moyen des techniques appropriées, est effectuée et approuvée par la direction.

### Coûts de transaction

Les coûts de transaction sont des coûts différentiels directement attribuables à l'acquisition, à l'émission ou à la sortie d'un actif financier ou d'un passif financier. Les coûts de transaction sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés. Les montants des transactions reçus par le régime qui sont directement attribuables à l'acquisition d'un placement sont présentés après déduction des coûts de transaction payés.

## Frais de gestion

Les frais de gestion et de rendement des gestionnaires de placement externes et des administrateurs sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés.

## d) Conversion de devises

Les actifs et les passifs libellés en devises sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date de fin d'exercice. Les produits et les charges sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date de la transaction. Les gains et les pertes réalisés et non réalisés découlant de ces conversions sont inclus dans les gains nets réalisés et non réalisés du revenu de placement.

## e) Prestations de retraite constituées

La valeur et l'évolution des prestations de retraite constituées au cours de l'exercice sont fondées sur une évaluation actuarielle effectuée par Mercer (Canada) limitée, un cabinet d'actuaire indépendant. L'évaluation est faite annuellement au 31 août, puis extrapolée jusqu'à la fin de l'exercice. L'évaluation est fondée sur la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service, et sur les meilleures estimations de la direction, à la date de l'évaluation, quant aux hypothèses économiques et autres.

Comme l'indique le paragraphe f) de la note Description du régime, les services décomptés après le 31 décembre 2009 font l'objet d'une protection conditionnelle contre l'inflation, selon l'état de capitalisation du régime. Aux fins de l'évaluation des états financiers, le régime estime la protection conditionnelle contre l'inflation en fonction des taux d'indexation indiqués dans l'évaluation actuarielle la plus récente qui a été déposée.

## f) Cotisations

Les cotisations des participants, de la province et des employeurs désignés sont constatées suivant la méthode de la comptabilité d'engagement. Les sommes reçues des participants pour des services décomptés et les sommes transférées d'autres régimes de retraite sont comptabilisées à la date d'encaissement.

## g) Prestations

Les sommes versées à titre de prestations à des participants ou autres, de valeur de rachat et de remboursement à d'anciens participants, ainsi que les sommes transférées dans d'autres régimes sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle elles sont versées. Les prestations de retraite constituées englobent les prestations encore à payer.

## h) Locaux et matériel

Les locaux et le matériel sont comptabilisés au coût et amortis selon le mode linéaire sur leur durée de vie utile estimative.

## i) Utilisation d'estimations

L'établissement des états financiers consolidés exige de la direction qu'elle fasse des estimations et des hypothèses qui influent principalement sur la valeur présentée des actifs et des passifs, ainsi que sur les produits et les charges. Sans cesse renouvelées, les estimations et les hypothèses reposent sur les résultats historiques et d'autres facteurs, y compris les attentes relatives à des événements futurs qui sont considérées raisonnables et pertinentes dans les circonstances. Les effets d'une modification à une estimation ou une hypothèse sont comptabilisés au cours de la période où cette estimation ou hypothèse est modifiée. Les estimations et hypothèses importantes servent surtout à établir la valeur des prestations de retraite constituées et la juste valeur des placements, ainsi que des sommes à recevoir et des passifs liés aux placements. La note 4 explique comment les estimations et les hypothèses servent à établir la valeur des prestations de retraite constituées, tandis que la note 1c explique comment les estimations et les hypothèses servent à établir le calcul de la juste valeur des placements, ainsi que des sommes à recevoir et des passifs liés aux placements.

## j) Éventualités

Un passif éventuel est une obligation potentielle qui dépend de la survenance ou de la non-survenance d'un ou de plusieurs événements futurs incertains qui échappent au contrôle du régime. Les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés, mais leur nature et leur ampleur sont présentées dans les notes annexes. Une provision pour une obligation actuelle est comptabilisée lorsqu'une estimation fiable peut être faite et que le règlement de l'obligation est probable.

## NOTE 2. PLACEMENTS

Le régime investit, directement ou par l'entremise de produits dérivés, dans des titres à revenu fixe, des actions et des placements dans des ressources naturelles et des actifs réels, conformément à la politique du conseil sur la diversification de l'actif.

### a) Placements<sup>1</sup> avant la répartition de l'incidence des contrats dérivés

Le tableau ci-dessous présente un résumé des placements du régime ainsi que des passifs liés aux placements, y compris les intérêts et les dividendes courus nets totalisant 253 M\$ (258 M\$ en 2012), avant la répartition de l'incidence des contrats dérivés :

au 31 décembre	2013		2012	
(M\$ CA)	Juste valeur	Coût	Juste valeur	Coût
<b>Titres à revenu fixe</b>				
Obligations	38 220 \$	38 145 \$	37 555 \$	34 494 \$
Placements à court terme	9 312	9 324	9 176	9 240
Placements non traditionnels <sup>2</sup>	7 704	6 196	7 048	6 259
Titres canadiens à taux réels	18 598	15 263	21 963	15 105
Titres non canadiens à taux réels	8 485	8 207	8 798	7 138
	<b>82 319</b>	<b>77 135</b>	<b>84 540</b>	<b>72 236</b>
<b>Actions</b>				
Cotées en bourse				
Canadiennes	3 292	3 130	4 895	4 987
Non canadiennes	30 891	23 031	28 423	26 210
Hors bourse				
Canadiennes	2 089	2 107	1 496	1 529
Non canadiennes	16 988	13 575	12 390	11 708
	<b>53 260</b>	<b>41 843</b>	<b>47 204</b>	<b>44 434</b>
<b>Ressources naturelles</b>				
Terrains forestiers exploitables <sup>3</sup>	2 446	2 078	2 173	2 092
Placements sectoriels <sup>4</sup>	166	154	-	-
	<b>2 612</b>	<b>2 232</b>	<b>2 173</b>	<b>2 092</b>
<b>Actifs réels<sup>3</sup></b>				
Biens immobiliers (note 5)	23 572	14 461	21 227	12 804
Infrastructures	11 684	9 458	9 646	8 077
	<b>35 256</b>	<b>23 919</b>	<b>30 873</b>	<b>20 881</b>
	<b>173 447</b>	<b>145 129</b>	<b>164 790</b>	<b>139 643</b>
<b>Sommes à recevoir liées aux placements</b>				
Titres achetés en vertu de conventions de revente	21 851	21 692	7 200	7 193
Garantie en espèces déposée en vertu d'un arrangement d'emprunt	1 279	1 279	1 167	1 167
Contrats dérivés, montant net	1 532	604	1 574	675
	<b>24 662</b>	<b>23 575</b>	<b>9 941</b>	<b>9 035</b>
<b>Placements</b>	<b>198 109 \$</b>	<b>168 704 \$</b>	<b>174 731 \$</b>	<b>148 678 \$</b>

<sup>1</sup> Pour obtenir plus de détails, veuillez vous reporter aux principaux placements, à la page 100.

<sup>2</sup> Placements constitués principalement de fonds de couverture et de comptes de contrats à terme normalisés gérés.

<sup>3</sup> Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013, les terrains forestiers exploitables, qui étaient auparavant comptabilisés comme des actifs réels, sont inclus dans les ressources naturelles. Les chiffres correspondants de l'exercice 2012 ont été reclassés pour tenir compte de ce changement.

<sup>4</sup> Les placements sectoriels incluent les actifs pétroliers et gaziers.



au 31 décembre	2013		2012	
(M\$ CA)	Juste valeur	Coût	Juste valeur	Coût
<b>Passifs liés aux placements</b>				
Titres vendus en vertu de conventions de rachat	(37 875) \$	(37 957) \$	(35 674) \$	(35 775) \$
Titres vendus à découvert				
Titres à revenu fixe	(13 861)	(14 818)	(4 713)	(4 766)
Actions	(1 269)	(1 110)	(1 193)	(1 101)
Biens immobiliers (note 5)	(4 333)	(4 029)	(4 371)	(3 952)
Garantie en espèces reçue en vertu d'annexes de soutien au crédit	(317)	(317)	(263)	(263)
Contrats dérivés, montant net	(1 551)	(685)	(1 254)	(541)
	(59 206)	(58 916)	(47 468)	(46 398)
<b>Placements, montant net</b> (note 2d)	<b>138 903 \$</b>	<b>109 788 \$</b>	127 263 \$	102 280 \$

### b) Hiérarchie des évaluations à la juste valeur

Le tableau suivant présente les placements et les passifs liés aux placements du régime selon la hiérarchie des évaluations à la juste valeur dont il est question à la note 1c :

31 décembre 2013				
(M\$ CA)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Titres à revenu fixe	66 593 \$	4 529 \$	11 197 \$	<b>82 319 \$</b>
Actions	32 372	995	19 893	<b>53 260</b>
Ressources naturelles <sup>5</sup>	-	-	2 612	<b>2 612</b>
Actifs réels <sup>5</sup>	965	280	34 011	<b>35 256</b>
Sommes à recevoir (passifs) lié(e)s aux placements, montant net	(14 107)	(18 779)	(1 658)	<b>(34 544)</b>
<b>Placements, montant net</b>	<b>85 823 \$</b>	<b>(12 975) \$</b>	66 055 \$	<b>138 903 \$</b>

31 décembre 2012				
(M\$ CA)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Titres à revenu fixe	66 815 \$	6 612 \$	11 113 \$	84 540 \$
Actions	31 609	413	15 182	47 204
Ressources naturelles <sup>5</sup>	-	-	2 173	2 173
Actifs réels <sup>5</sup>	1 191	361	29 321	30 873
Sommes à recevoir (passifs) lié(e)s aux placements, montant net	(4 831)	(31 043)	(1 653)	(37 527)
<b>Placements, montant net</b>	<b>94 784 \$</b>	<b>(23 657) \$</b>	56 136 \$	127 263 \$

<sup>5</sup> Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013, les terrains forestiers exploitables, qui étaient auparavant comptabilisés comme des actifs réels, sont inclus dans les ressources naturelles. Les chiffres correspondants de l'exercice 2012 ont été reclassés pour tenir compte de ce changement.

Le tableau suivant présente un rapprochement des placements et des sommes à recevoir (passifs) lié(e)s aux placements (montant net) mesurés à leur juste valeur au moyen d'importantes données non observables (niveau 3) au cours de l'exercice. Les gains (pertes) réalisés et non réalisés sont inclus dans le revenu de placement.

2013						
(M\$ CA)	Titres à revenu fixe	Actions	Ressources naturelles	Actifs réels	Sommes à recevoir (passifs) lié(e)s aux placements, montant net	Total
Solde, au début de l'exercice	11 113 \$	15 182 \$	2 173 \$	29 321 \$	(1 653) \$	<b>56 136 \$</b>
Achats	3 710	3 742	155	3 958	2 783	<b>14 348</b>
Ventes	(4 498)	(2 781)	(11)	(1 966)	(2 885)	<b>(12 141)</b>
Transferts vers le niveau <sup>6</sup>	-	-	-	-	2	<b>2</b>
Transferts depuis le niveau <sup>6</sup>	-	(174)	-	-	-	<b>(174)</b>
Gains (pertes) inclus(es) dans le revenu de placement						
Réalisés	267	740	(4)	817	(19)	<b>1 801</b>
Non réalisés	605	3 184	299	1 881	114	<b>6 083</b>
<b>Solde, à la fin de l'exercice</b>	<b>11 197 \$</b>	<b>19 893 \$</b>	<b>2 612 \$</b>	<b>34 011 \$</b>	<b>(1 658) \$</b>	<b>66 055 \$</b>

2012						
(M\$ CA)	Titres à revenu fixe	Actions	Ressources naturelles <sup>8</sup>	Actifs réels <sup>8</sup>	Sommes à recevoir (passifs) lié(e)s aux placements, montant net	Total
Solde, au début de l'exercice	10 195 \$	13 572 \$	2 166 \$	22 608 \$	294 \$	48 835 \$
Achats	3 123	4 928	-	5 309	9 752	23 112
Ventes	(2 697)	(4 819)	-	(4 626)	(9 801)	(21 943)
Transferts vers le niveau <sup>6,7</sup>	-	-	-	4 228	(4 228)	-
Transferts depuis le niveau <sup>6</sup>	-	-	-	-	2 592	2 592
Gains (pertes) inclus(es) dans le revenu de placement						
Réalisés	16	1 295	-	12	224	1 547
Non réalisés	476	206	7	1 790	(486)	1 993
<b>Solde, à la fin de l'exercice</b>	<b>11 113 \$</b>	<b>15 182 \$</b>	<b>2 173 \$</b>	<b>29 321 \$</b>	<b>(1 653) \$</b>	<b>56 136 \$</b>

<sup>6</sup> Les transferts vers et depuis le niveau 3 sont imputables à un changement dans la disponibilité des données observables utilisées pour mesurer la juste valeur des actifs détenus sous forme de placement ou des passifs liés aux placements. De même, les transferts de 250 M\$ entre le niveau 2 et le niveau 1 en 2013 sont imputables à un changement dans l'applicabilité des données non observables. Voir la note 1c, Hiérarchie des évaluations à la juste valeur.

<sup>7</sup> Le portefeuille immobilier est présenté sur une base consolidée depuis 2012, lorsque les passifs immobiliers, qui étaient auparavant comptabilisés comme des actifs réels, ont été reclassés dans les passifs liés aux placements.

<sup>8</sup> Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013, les terrains forestiers exploitables, qui étaient auparavant comptabilisés comme des actifs réels, sont inclus dans les ressources naturelles. Les chiffres correspondants de l'exercice 2012 ont été reclassés pour tenir compte de ce changement.

### c) Contrats dérivés

Les contrats dérivés sont des contrats financiers dont la valeur est établie en fonction de l'actif, des marchandises, des indices, des taux d'intérêt ou des taux monétaires sous-jacents. Les contrats dérivés sont négociés hors bourse ou en bourse.

Le montant nominal des contrats dérivés correspond au montant du contrat auquel un taux ou un prix est appliqué pour calculer la somme à verser ou à recevoir. Ce montant nominal sert à établir le rendement tiré des contrats et la juste valeur de ces derniers. Il ne reflète pas nécessairement le montant des flux de trésorerie futurs engagés ni la juste valeur actuelle des contrats dérivés et n'indique pas, par conséquent, l'exposition du régime aux risques de crédit ou de marché. Les contrats dérivés deviennent favorables (actifs) ou défavorables (passifs) par suite des fluctuations des taux ou des prix du marché selon leur échéance. Les montants nominaux globaux et la juste valeur des contrats dérivés peuvent fluctuer considérablement.

Les contrats dérivés négociés hors bourse ou en bourse comprennent notamment ce qui suit :

#### Swaps

Les swaps sont des contrats négociés hors bourse dans lesquels deux contreparties échangent un ensemble de flux de trésorerie selon un taux convenu qui est appliqué à un montant nominal. Voici les diverses ententes de swaps auxquelles le régime participe :

Les swaps sur actions et sur marchandises sont des contrats dans le cadre desquels une partie s'engage à verser à l'autre partie, ou à recevoir de celle-ci, des flux de trésorerie fondés sur les variations de valeur d'un indice boursier ou de marchandises, d'un panier de titres ou de marchandises, ou d'un titre ou d'une marchandise unique.

Les swaps de taux sont des ententes dans le cadre desquelles deux parties s'échangent un ensemble de paiements fondés sur différents taux appliqués à un montant nominal. En vertu de la nouvelle réglementation Dodd-Frank, la compensation de certains swaps de taux négociés hors bourse avec des contreparties américaines est désormais centralisée dans des chambres de compensation réglementées.

Les swaps de devises consistent en un échange de paiements fixes dans une devise en contrepartie de paiements fixes établis dans une autre devise.

#### Contrats à terme de gré à gré et contrats à terme normalisés

Les contrats à terme normalisés sont négociés sur des marchés boursiers réglementés visant de tels contrats, tandis que les contrats à terme de gré à gré sont des ententes négociées hors bourse entre deux parties. Voici des exemples de contrats à terme normalisés et de contrats à terme de gré à gré :

Les contrats à terme normalisés portant sur des actions ou des marchandises sont des obligations contractuelles de vendre ou d'acheter à valeur fixe (prix convenu), selon un indice boursier ou un indice de marchandises, un panier de titres, un titre ou une marchandise unique à une date ultérieure prédéterminée.

Les contrats à terme sur taux d'intérêt sont des obligations contractuelles de vendre ou d'acheter des instruments financiers sensibles aux taux d'intérêt à une date ultérieure prédéterminée selon un prix établi.

Les contrats de change à terme et les contrats à terme sur devises sont des obligations contractuelles d'échanger une devise contre une autre à un prix établi ou selon une entente précise à une date ultérieure prédéterminée.

## Options

Les options peuvent être acquises sous forme de montants normalisés en bourse ou hors bourse, selon des modalités personnalisées. Il s'agit d'ententes contractuelles en vertu desquelles le vendeur confère à l'acheteur le droit, mais non l'obligation, d'acheter (option d'achat) ou de vendre (option de vente) un titre, un taux de change, un taux d'intérêt ou d'autres instruments financiers ou marchandises à un prix établi, à une date ultérieure prédéterminée. Le vendeur d'une option peut également régler le contrat par un règlement en espèces correspondant à la valeur du droit de l'acheteur. Le vendeur reçoit une prime de l'acheteur en contrepartie de ce droit. Le régime conclut diverses ententes en matière d'options, qui portent notamment sur des titres et des marchandises, des taux d'intérêt et des devises.

## Produits dérivés de crédit

Les produits dérivés de crédit sont des contrats hors bourse par lesquels le risque de crédit d'un instrument financier sous-jacent (actif référencé) est transféré d'une contrepartie à une autre. Les produits dérivés de crédit comprennent notamment les swaps sur défaillance, les swaps sur rendement total et les prêts participatifs.

Les swaps sur défaillance procurent une protection contre la baisse de valeur de l'actif référencé résultant d'événements précis, comme le défaut de paiement ou l'insolvabilité. Ces swaps sont semblables, par leur structure, à une option en vertu de laquelle l'acheteur verse une prime au vendeur du swap sur défaillance en contrepartie d'un paiement lié à la baisse de la valeur de l'actif référencé. L'actif référencé d'un swap sur défaillance est un instrument de créance. En vertu de la nouvelle réglementation Dodd-Frank, la compensation de certains swaps sur défaillance négociés hors bourse avec des contreparties américaines est désormais centralisée dans des chambres de compensation réglementées.

Les swaps sur rendement total sont des contrats qui prévoient l'échange entre contreparties de flux de trésorerie correspondant à la variation de la valeur de l'actif référencé.

## Autres produits dérivés

Le régime négocie également hors bourse d'autres produits dérivés, comme les swaps liés à la volatilité ou aux écarts et les swaps sur dividendes. Un investisseur peut négocier des swaps liés à la volatilité ou aux écarts dans le but d'ajouter une plus-value ou de couvrir les risques associés à l'amplitude d'un mouvement, par exemple la volatilité, les écarts, la corrélation ou la covariance de certains produits sous-jacents, comme les taux de change ou les indices boursiers. Les swaps sur dividendes sont des contrats hors bourse dans le cadre desquels l'investisseur convient d'égaliser tous les dividendes produits par un titre ou un indice sous-jacent pendant une période donnée. En retour, le payeur des dividendes reçoit à l'échéance un montant fixe, appelé « taux des swaps sur dividendes ».

Le tableau suivant présente un résumé des montants nominaux et de la juste valeur des contrats dérivés détenus par le régime au 31 décembre :

(M\$ CA)	2013		2012	
	Montant nominal	Juste valeur	Montant nominal	Juste valeur
<b>Produits dérivés sur actions et sur marchandises</b>				
Swaps	23 038 \$	160 \$	21 840 \$	240 \$
Contrats à terme normalisés	6 798	(40)	6 720	19
Options : Cotées en bourse - achetées	106	32	252	5
- vendues	159	(3)	353	(3)
Hors bourse - achetées	2 821	66	3 623	74
- vendues	3 953	(104)	2 179	(78)
	36 875	111	34 967	257
<b>Produits dérivés de taux d'intérêt</b>				
Swaps	22 110	21	27 936	61
Contrats à terme normalisés	216 554	(13)	120 436	1
Options : Cotées en bourse - achetées	1 458	1	2 222	-
- vendues	1 450	-	989	-
Hors bourse - achetées	8 932	100	4 538	27
- vendues	16 961	(95)	9 416	(24)
	267 465	14	165 537	65
<b>Produits dérivés sur devises</b>				
Swaps	4 751	1	1 856	7
Contrats à terme de gré à gré <sup>9</sup>	47 044	(118)	51 305	46
Contrats à terme normalisés	126	-	104	-
Options : Hors bourse - achetées	7 402	85	11 824	140
- vendues	6 306	(56)	9 506	(114)
	65 629	(88)	74 595	79
<b>Produits dérivés de crédit</b>				
Swaps sur défaillance - achetés	9 294	(193)	7 199	(3)
- vendus	7 259	52	4 058	(138)
Swaps sur rendement total	48	3	4	-
	16 601	(138)	11 261	(141)
<b>Autres produits dérivés</b>				
Swaps liés à la volatilité/aux écarts	3 746	(32)	4 533	(41)
Swaps sur dividendes	361	(11)	404	(13)
	4 107	(43)	4 937	(54)
	390 677	(144)	291 297	206
Garantie nette en espèces payée en vertu de contrats dérivés	-	125	-	114
<b>Montant nominal et juste valeur nette des contrats dérivés</b>	<b>390 677 \$</b>	<b>(19) \$</b>	<b>291 297 \$</b>	<b>320 \$</b>

<sup>9</sup> À l'exception des contrats de change à terme liés à l'actif des biens immobiliers comme l'indique la note 5.

La juste valeur nette des contrats dérivés au 31 décembre du tableau précédent se compose comme suit :

(M\$ CA)	2013	2012
Sommes à recevoir liées aux produits dérivés	<b>1 494 \$</b>	1 470 \$
Garantie en espèces payée en vertu de contrats dérivés	<b>139</b>	169
Passifs liés aux produits dérivés	<b>(1 638)</b>	(1 264)
Garantie en espèces reçue en vertu de contrats dérivés	<b>(14)</b>	(55)
	<b>(19) \$</b>	320 \$

#### d) Composition de l'actif détenu sous forme de placements

Les placements directs, les contrats dérivés ainsi que les sommes à recevoir et les passifs liés aux placements sont classés par catégories de composition de l'actif, en fonction de la stratégie de placement des portefeuilles sous-jacents du régime. Le montant net des placements du régime en dollars canadiens se résume comme suit au 31 décembre :

	2013		2012	
	Placements nets réels à la juste valeur (M\$)	Composition de l'actif %	Placements nets réels à la juste valeur (M\$)	Composition de l'actif %
<b>Actions</b>				
Canadiennes	<b>10 863 \$</b>	<b>8 %</b>	11 395 \$	9 %
Non canadiennes	<b>51 034</b>	<b>37</b>	48 116	38
	<b>61 897</b>	<b>45</b>	59 511	47
<b>Titres à revenu fixe</b>				
Obligations	<b>30 529</b>	<b>22</b>	28 866	23
Titres à taux réels	<b>26 368</b>	<b>19</b>	31 145	25
	<b>56 897</b>	<b>41</b>	60 011	48
<b>Ressources naturelles</b>				
Marchandises <sup>10</sup>	<b>8 215</b>	<b>6</b>	6 974	5
Terrains forestiers exploitables <sup>11</sup>	<b>2 446</b>	<b>2</b>	2 173	2
Placements sectoriels <sup>12</sup>	<b>166</b>	<b>-</b>	-	-
	<b>10 827</b>	<b>8</b>	9 147	7
<b>Actifs réels<sup>11</sup></b>				
Biens immobiliers (note 5)	<b>19 239</b>	<b>14</b>	16 856	13
Infrastructures	<b>11 684</b>	<b>8</b>	9 646	8
	<b>30 923</b>	<b>22</b>	26 502	21
<b>Stratégies de rendement absolu</b>				
Stratégies internes de rendement absolu	<b>6 009</b>	<b>4</b>	6 659	5
Placements non traditionnels	<b>6 195</b>	<b>4</b>	5 611	4
	<b>12 204</b>	<b>8</b>	12 270	9
<b>Titres du marché monétaire</b>	<b>(33 845)</b>	<b>(24)</b>	(40 178)	(32)
<b>Placements, montant net</b>	<b>138 903 \$</b>	<b>100 %</b>	127 263 \$	100 %

<sup>10</sup> Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013, les marchandises, qui étaient auparavant présentées dans une catégorie distincte, sont incluses dans les ressources naturelles. Les chiffres correspondants de l'exercice 2012 ont été reclassés pour tenir compte de ce changement.

<sup>11</sup> Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013, les terrains forestiers exploitables, qui étaient auparavant comptabilisés comme des actifs réels, sont inclus dans les ressources naturelles. Les chiffres correspondants de l'exercice 2012 ont été reclassés pour tenir compte de ce changement.

<sup>12</sup> Les placements sectoriels incluent les actifs pétroliers et gaziers.

## e) Gestion des risques

### Objectifs

Le principal risque à long terme auquel est exposé le régime est la réduction de l'actif du régime en deçà de son passif (c.-à-d., la valeur des prestations dues aux participants). Par conséquent, l'objectif premier de la gestion des risques de placement consiste à diversifier les risques et les rendements de façon à réduire au minimum la possibilité d'une réduction globale de la valeur totale de la caisse et à maximiser la possibilité de réaliser des gains pour l'ensemble du portefeuille. Pour y arriver, il faut diversifier l'actif afin de ramener à un niveau acceptable l'exposition aux risques de marché et de crédit relatifs à un émetteur ou à une composante unique des marchés financiers.

Le régime gère également ses risques de liquidité de façon à s'assurer des liquidités suffisantes pour s'acquitter de toutes ses obligations financières futures à mesure qu'elles arrivent à échéance, ce qui inclut les paiements à court terme évalués à la valeur de marché résultant de la position en produits dérivés du régime, et pour permettre de rajuster la composition de l'actif en cas de changements du marché.

### Politiques

Le régime assure une gestion des risques cohérente pour ses placements au moyen d'un certain nombre de politiques, notamment :

- Énoncé de politiques et procédés de placement - Ce document, qui peut être consulté sur le site Web du régime, précise les modalités de placement de la caisse. Le conseil passe l'énoncé en revue au moins une fois l'an; le plus récent examen a été effectué le 28 novembre 2013. Aucune modification importante n'a été apportée à l'énoncé à ce moment-là. Le taux de rendement à long terme cible correspond au taux d'actualisation présumé utilisé dans l'évaluation actuarielle, selon l'hypothèse de la continuité de l'exploitation du régime. Les placements du régime sont choisis et détenus conformément aux critères et aux restrictions établis dans l'énoncé, et en conformité avec toutes les lois pertinentes. L'énoncé inclut une politique sur la composition de l'actif à long terme :

Exposition	Minimale	Cible	Maximale
Actions	39 %	44 %	49 %
Titres à revenu fixe	36 %	48 %	56 %
Ressources naturelles	3 %	8 %	13 %
Actifs réels	18 %	23 %	28 %
Titres du marché monétaire <sup>13</sup>	(26) %	(23) %	(16) %
		100 %	

<sup>13</sup> La catégorie des titres du marché monétaire fournit le capital pour les placements dans d'autres catégories d'actifs.

- Politique de placement du conseil - Cette politique s'applique à l'ensemble de la caisse et à des catégories d'actifs. Elle porte sur les risques pertinents et importants auxquels est exposé l'ensemble de la caisse. La politique précise la répartition des actifs et du budget de risques, en plus de dresser la liste des restrictions propres aux placements, comme la participation maximale permise dans un émetteur unique, les exigences de liquidités et la gestion des devises. Le conseil approuve cette politique et la passe en revue régulièrement.
- Politique de la division Placements - Cette politique présente la façon dont la division Placements est structurée pour pouvoir entreprendre la gestion des placements et du risque de la caisse et pour gérer les activités au quotidien. Cette politique précise le rôle de supervision et les activités des comités principaux au sein de la division Placements.
- Politiques des portefeuilles de chaque service de placement - Ces politiques s'appliquent aux portefeuilles individuels dans chaque catégorie d'actifs gérée par la division Placements. Les politiques des portefeuilles précisent, pour chaque service, les stratégies de placement, les procédures d'exploitation, les limites d'opérations, les exigences d'approbation et les facteurs de risque, en plus de contenir une description de la gestion des risques et des exigences en matière de déclaration des données pour chaque gestionnaire de portefeuille, particulièrement en ce qui a trait à la déclaration des écarts par rapport à la politique approuvée pour le portefeuille. Toutes les politiques des portefeuilles sont soumises à l'examen et à l'approbation du vice-président directeur de la division Placements et du vice-président principal responsable du service.
- Politique sur l'autorisation et l'exécution des transactions - Cette politique énonce les principes qui régissent les transactions avec des contreparties autorisées.

- Politique sur le crédit de contrepartie de la division Placements - Cette politique s'applique aux placements dont l'exposition au risque de crédit découle de la conclusion d'ententes avec certaines contreparties. Cette politique énonce les restrictions sur le risque de crédit de la contrepartie et la procédure à suivre pour obtenir l'autorisation de transiger avec une nouvelle contrepartie.
- Politique sur l'approbation préalable des transactions - Cette politique officialise les procédures afin de garantir l'exactitude et l'exhaustivité des données requises pour la saisie, l'établissement du prix, la gestion du risque et la comptabilisation des transactions, et d'en permettre l'enregistrement dans les registres du régime en temps opportun, avant le début des transactions.

### Processus

Le régime utilise la budgétisation des risques pour répartir les risques entre les catégories d'actifs de la caisse. Le budget de risques est soumis annuellement à l'examen et à l'approbation des membres du conseil. Il incombe à chaque service de placement de gérer les risques associés aux placements dont il a la responsabilité, selon le budget de risques qui lui est alloué. Chaque service doit respecter l'Énoncé de politiques et procédés de placement, la Politique de placement du conseil (y compris le budget de risques qui lui est alloué), la Politique de la division Placements, la Politique sur l'autorisation et l'exécution des transactions, la Politique sur l'approbation préalable des transactions et les politiques applicables des portefeuilles. De plus, le service des titres à revenu fixe doit veiller à garder les liquidités nécessaires conformément aux politiques du régime à cet égard. La division Finances mesure de manière indépendante l'exposition au risque de placement et les liquidités du régime et fournit l'information à la division Placements et au Comité des placements du conseil.

Chaque service de placement dispose d'un comité de placements, ou d'une structure équivalente, qui se réunit régulièrement afin d'évaluer les risques de placement associés aux portefeuilles dont il a la gestion et d'établir des plans d'action, le cas échéant. Les gestionnaires individuels de chaque service de placement reçoivent une autorité de placement limitée du conseil, qui l'a lui-même déléguée à l'équipe de direction. Les limites d'opérations et les exigences d'approbation sont définies dans les politiques des portefeuilles pour le service. Dans le cas de placements négociés hors bourse, comme les placements non traditionnels et les placements dans des sociétés fermées, les services de placement doivent effectuer une vérification préalable avant l'acquisition de titres et utiliser celle-ci comme un outil de suivi pour surveiller les placements après l'acquisition. On vise ainsi à assurer la plus grande transparence possible aux services pour leur permettre d'évaluer l'exposition au risque qui découle de tels placements.

Les gestionnaires principaux de chaque service de placement forment le Comité des risques de placement, qui se concentre sur la gestion des risques de placement pour l'ensemble de la caisse. Le directeur financier assiste à toutes les réunions du comité à titre d'observateur. Ce comité allie l'expérience et le jugement nécessaires en matière de placements et d'exploitation pour évaluer et gérer les risques de crédit, de marché et de liquidité sur une base régulière. Il surveille les risques liés aux devises, aux taux d'intérêt et aux liquidités pour l'ensemble de la caisse. Le comité se réunit aux deux semaines, ou plus souvent selon le contexte. Le Comité des risques de placement chapeaute le Comité du crédit de contrepartie de la division Placements, le Comité des liquidités de la division Placements, le Comité des marchés émergents et le Comité des placements responsables.

Le Comité de gestion du risque d'entreprise supervise les risques liés aux placements et les autres risques auxquels est exposé le régime. Le comité, présidé par le chef de la direction, comprend des représentants expérimentés provenant de toutes les divisions. Le Comité de gestion du risque d'entreprise se réunit régulièrement et présente au conseil un rapport chaque semestre, ou plus fréquemment au besoin.

### f) Risque de crédit

Le régime est exposé au risque qu'une contrepartie manque à ses engagements ou devienne insolvable. Le risque de crédit est le risque de perte découlant de l'incapacité d'un tiers à s'acquitter de ses obligations financières. Un risque de crédit peut découler directement d'un débiteur ou d'un émetteur de titres, ou indirectement d'un garant d'une obligation de crédit.

### Gestion du risque de crédit

Le régime gère activement le risque de crédit. Lorsqu'on détecte une exposition excessive à des risques individuels ou à des groupes de risques, le régime prend les mesures nécessaires pour atténuer ces risques. Ces mesures comprennent notamment la réduction de l'exposition et l'utilisation de produits dérivés de crédit.



Exception faite des titres de créance émis ou garantis sans condition importante par le gouvernement du Canada, par le gouvernement d'une province ou d'un territoire du Canada (ayant une notation de crédit élevée) ou par le gouvernement des États-Unis d'Amérique, les placements totaux en titres d'un émetteur unique dans toutes les catégories d'actifs ne peuvent excéder 3 % de la valeur de marché de l'ensemble de la caisse, sans l'approbation du conseil. L'exposition auprès d'un émetteur unique ou d'un garant unique ne peut excéder 2 % de la valeur de marché du régime, sans l'approbation du conseil. Par ailleurs, les placements dans des titres ayant une notation de crédit inférieure ou dans des titres sans notation ne peuvent constituer plus de 10 % de la valeur de marché du régime.

Le régime conclut des accords avec des contreparties afin de restreindre son exposition aux créances irrécouvrables. Un accord-cadre de l'International Swaps and Derivatives Association (ISDA) est conclu avec la plupart des contreparties de contrats dérivés hors bourse, ce qui permet aux deux parties de procéder à un règlement net des obligations à la cessation ou lorsqu'un événement prédéterminé survient. Le régime négocie également une convention connexe, soit une annexe de soutien au crédit (Credit Support Annex), avec d'importantes contreparties pour atténuer davantage le risque de contrepartie. Cette annexe procure au régime le droit de réaliser une garantie donnée par des contreparties en cas de défaillance de ces contreparties.

Puisque les garanties permettent d'atténuer grandement le risque de contrepartie, le régime obtient systématiquement des garanties de ses contreparties, non seulement dans le cas de contrats dérivés hors bourse, mais aussi de prises en pension de titres. La note 2i fournit un complément d'information sur les titres donnés en garantie.

Le régime dispose d'un processus d'évaluation du risque de crédit pour approuver de nouvelles contreparties éventuelles et pour surveiller les contreparties autorisées à participer à des contrats dérivés, à des mises en pension de titres et à des prises en pension de titres, à des opérations de courtage de premier ordre et à la compensation de contrats à terme normalisés et d'options. Le régime traite principalement avec des contreparties dont la notation de crédit est élevée. Des politiques limitent l'exposition maximale auprès d'une contrepartie unique dans le cas des contrats dérivés, des mises en pension de titres et des prises en pension de titres, des opérations de courtage de premier ordre et de la compensation de contrats à terme normalisés et d'options.

#### **Exposition maximale au risque de crédit avant garantie**

Le régime est exposé au risque de crédit en raison des placements en titres de créance et de la somme à recevoir de la province de l'Ontario et des courtiers. L'exposition maximale au risque de crédit de ces instruments financiers correspond à leur juste valeur présentée dans les états consolidés de la situation financière et dans la note 2a. Le régime est aussi exposé au risque de crédit des contreparties de contrats dérivés hors bourse. Le risque de crédit des contreparties de contrats dérivés hors bourse correspond à la juste valeur positive des obligations contractuelles envers les contreparties.

Pour surveiller le risque de crédit, le régime produit un rapport trimestriel sur la concentration du risque de crédit, selon la notation de crédit de tous les instruments financiers sensibles au crédit.

Le service de gestion du risque de crédit du régime attribue une notation à chaque contrepartie. Ces notations sont comparées aux notations externes attribuées quotidiennement aux contreparties par des agences reconnues.

Le risque de crédit des placements en titres de créance et des contrats dérivés hors bourse, par catégorie de notation de crédit et avant la prise en compte des garanties détenues ou d'autres rehaussements de crédit, s'établit comme suit au 31 décembre :

2013					
Notation de crédit (M\$ CA)	Obligations et placements à court terme	Titres à taux réels	Titres achetés en vertu de conventions de revente	Emprunts et titres de sociétés fermées	Contrats dérivés hors bourse
AAA/R-1 (élevé)	32 509 \$	14 876 \$	-	-	-
AA/R-1 (moyen)	8 055	9 295	2 785	-	31
A/R-1 (faible)	2 246	2 653	11 261	-	215
BBB/R-2	1 104	16	-	-	-
Inférieure à BBB/R-2	1 348	-	-	-	-
Sans notation <sup>14</sup>	2 270	243	7 805	4 991	-
<b>Total</b>	<b>47 532 \$</b>	<b>27 083 \$</b>	<b>21 851 \$</b>	<b>4 991 \$</b>	<b>246 \$</b>

2012					
Notation de crédit (M\$ CA)	Obligations et placements à court terme	Titres à taux réels	Titres achetés en vertu de conventions de revente	Emprunts et titres de sociétés fermées	Contrats dérivés hors bourse
AAA/R-1 (élevé)	32 518 \$	17 508 \$	-	-	-
AA/R-1 (moyen)	7 123	9 850	855	-	78
A/R-1 (faible)	2 308	3 098	2 452	-	311
BBB/R-2	1 075	23	-	-	1
Inférieure à BBB/R-2	1 287	-	-	-	-
Sans notation <sup>14</sup>	2 420	282	3 893	2 932	-
<b>Total</b>	<b>46 731 \$</b>	<b>30 761 \$</b>	<b>7 200 \$</b>	<b>2 932 \$</b>	<b>390 \$</b>

<sup>14</sup> Les titres sans notation comprennent les instruments de sociétés fermées, qui sont gérés à l'externe ou qui ne sont pas notés par les agences de notation.

Le régime est aussi exposé au risque de crédit à l'égard d'arrangements hors bilan. Dans le cas des garanties hors bilan, l'exposition maximale au risque de crédit correspond au montant maximal que le régime aurait à payer en cas de réalisation des garanties. Dans le cas des engagements de prêts et des ententes de participation à risque, l'exposition maximale est le montant engagé au titre de ces engagements et ententes. Dans le cas des produits dérivés de crédit, l'exposition maximale correspond au montant nominal des produits dérivés de crédit vendus, comme l'indique la note 2c.

au 31 décembre (M\$ CA)	2013	2012
Garanties	<b>424 \$</b>	324 \$
Engagements de prêts	<b>169</b>	10
Ententes de participation à risque	-	28
Montant nominal des dérivés de crédit vendus	<b>7 259</b>	4 058
<b>Total de l'exposition au risque de crédit hors bilan</b>	<b>7 852 \$</b>	4 420 \$

Bien que l'exposition maximale du régime au risque de crédit corresponde à la valeur comptable des actifs ou, dans le cas d'éléments hors bilan, au montant garanti ou engagé, dans la plupart des cas, l'exposition est beaucoup plus limitée en raison des garanties, des rehaussements de crédit (p. ex., des garanties en faveur du régime) et d'autres mesures prises pour atténuer les risques pour le régime, comme on l'a décrit plus tôt.

## Concentration du risque de crédit

Au 31 décembre 2013, le régime affichait une importante concentration du risque de crédit auprès du gouvernement du Canada, de la province de l'Ontario et du Trésor américain. Cette concentration découle principalement de la détention par le régime de 43,8 G\$ de titres émis par le gouvernement du Canada (45,4 G\$ en 2012), de 0,8 G\$ de titres émis par le Trésor américain (8,7 G\$ en 2012), de 4,6 G\$ d'obligations émises par la province de l'Ontario (4,1 G\$ en 2012), de 3 G\$ en somme à recevoir de la province de l'Ontario (voir la note 3) (2,8 G\$ en 2012) et des versements futurs de capitalisation du régime qui seront effectués par cette province.

## g) Risque de marché

Le risque de marché est le risque de perte découlant de la volatilité des cours des titres et des marchandises, des taux d'intérêt et des taux de change, et de l'écart de taux. Le régime de retraite est exposé aux risques de marché en raison de ses activités de placements. Le niveau de risque de marché auquel est exposé le régime varie selon la conjoncture des marchés, les attentes relatives aux mouvements des cours, la survenance de certaines catastrophes naturelles (p. ex., des ouragans et des séismes) ayant une incidence sur les cours des titres liés aux assurances, les attentes relatives aux rendements futurs, ainsi que la composition de l'actif.

## Gestion du risque de marché

Le régime gère le risque de marché principalement par la diversification de ses placements dans différents secteurs, à l'échelle mondiale, et par le recours à diverses stratégies de placement. Une vaste gamme de contrats dérivés permet de plus au régime de gérer son exposition au risque de marché.

## Évaluation des risques de marché et de crédit

Le régime utilise une méthode statistique apparentée à celle de la valeur à risque (VAR), soit la méthode du déficit prévu, pour mesurer le risque des placements en tenant compte du risque de marché et du risque de crédit sur un horizon d'un an, selon un niveau de confiance de 99 %. La méthode du déficit prévu permet de mieux refléter l'effet des pertes extrêmes que la méthode de la VAR pour un même niveau de confiance, puisqu'il s'agit de la moyenne de toutes les pertes.

L'exposition totale de l'actif est calculée selon la méthode du déficit prévu. Elle fait état du risque des placements par catégorie d'actifs et reflète le risque de pertes au titre de l'actif net attribuable à des facteurs de risques de marché et de crédit.

Statistiquement, le régime pourrait s'attendre à subir des pertes supérieures aux risques définis dans le rapport seulement 1 % du temps sur une période d'un an, selon certaines hypothèses et restrictions présentées plus loin.

La méthode du déficit prévu est une approche statistique qui tient compte de la volatilité des marchés et du risque de crédit, de même que de la diversification des risques obtenue en effectuant des placements dans des produits et des marchés différents. Les risques, mesurés de manière uniforme pour tous les marchés et les produits, peuvent être regroupés pour donner un indicateur unique de risque. Le niveau de 99 % sur un an utilisé par le régime est obtenu au moyen d'une simulation historique et de l'approche « bootstrapping » qui reflète le rendement annuel prévu pour le portefeuille dans 1 % des pires cas. Le régime utilise à l'heure actuelle les données des 27 dernières années du marché. En l'absence de données historiques suffisantes, des approximations et des méthodes statistiques sont utilisées pour compléter les séries de données.

La méthode du déficit prévu employée comporte des limites. Par exemple, il se peut que les données historiques ne fournissent pas la meilleure estimation des changements à venir. De plus, elle peut ne pas rendre la corrélation des rendements des actifs dans des fluctuations de marché extrêmement négatives qui ne se sont pas produites pendant la période couverte par les données historiques. L'approche « bootstrapping » et une longue période historique atténuent toutefois cette limite dans une certaine mesure, puisqu'elles permettent de produire un ensemble de scénarios qui comprennent des événements négatifs extrêmes. Le régime calcule le risque relatif à ses positions en actifs à la fin de la journée, ce qui constitue une autre limite. Les positions peuvent changer radicalement pendant une séance de négociation boursière. Ces limites et la nature même de la méthode du déficit prévu signifient que les pertes du régime peuvent excéder les montants présentés à l'égard de l'exposition aux risques dans les rapports sur les risques.

Le régime surveille et améliore constamment sa méthode de calcul du risque, afin d'en arriver à une estimation du risque aussi juste que possible. Différentes mesures ont été prises au cours du dernier exercice pour améliorer considérablement la précision des mesures du risque calculées. Les méthodes de mesure du risque ont été modifiées de façon à intégrer des modèles de risque plus précis et des données plus fiables sur le risque.

Le tableau ci-dessous présente la variation sur 12 mois du déficit prévu au titre de l'exposition totale de l'actif du régime calculée selon la méthode du déficit prévu, au 31 décembre.

(G\$ CA) <sup>15</sup>	2013	2012
<b>Actions</b>		
Canadiennes	4,0 \$	4,5 \$
Non canadiennes	16,5	16,0
<b>Titres à revenu fixe</b>		
Obligations	2,5	2,0
Titres à taux réels	4,5	5,0
<b>Ressources naturelles</b>		
Marchandises	5,0	4,0
Terrains forestiers exploitables	0,5	0,5
<b>Actifs réels</b>		
Biens immobiliers	1,0	1,0
Infrastructures	2,0	1,5
<b>Stratégies de rendement absolu</b>	1,5	1,5
<b>Titres du marché monétaire</b>	4,5	4,5
<b>Exposition totale de l'actif, calculée selon la méthode du déficit prévu<sup>16</sup></b>	<b>26,0 \$</b>	<b>26,5 \$</b>

<sup>15</sup> Valeur arrondie au 0,5 G\$ près.

<sup>16</sup> L'exposition totale de l'actif calculée selon la méthode de déficit prévu n'égal pas la somme du risque de chacune des catégories d'actifs, puisque la diversification réduit le risque total.

### Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt fait référence à l'incidence des fluctuations des taux d'intérêt sur la valeur de marché de l'actif et du passif du régime. Les fluctuations à court terme des taux d'intérêt nominaux et réels influent sur la valeur de l'actif du régime. Le passif au titre du régime est exposé aux fluctuations des taux d'intérêt à long terme et aux hausses prévues des salaires.

Le régime gère le risque de taux d'intérêt au moyen de produits dérivés de taux d'intérêt, comme le décrit la note 2c des états financiers consolidés. En tenant compte des contrats dérivés ainsi que des sommes à recevoir et des passifs liés aux placements dont fait état la note 2c, une augmentation de 1 % des taux d'intérêt nominaux entraînerait une baisse de 6 %, soit 1,9 G\$ (6 % en 2012, soit 1,8 G\$) de la valeur des placements du régime dans des titres à revenu fixe. De la même façon, une hausse de 1 % des taux d'intérêt réels entraînerait un recul de 14 %, soit 3,8 G\$ (17 % en 2012, soit 5,2 G\$) de la valeur des placements du régime dans les titres à taux réels.

Au 31 décembre 2013, en présumant que les hypothèses relatives à l'inflation et à l'augmentation des salaires demeurent constantes, une diminution de 1 % des taux réels de rendement à long terme prévus entraînerait une augmentation d'environ 19 % des obligations au titre du régime, soit 28,9 G\$ (21 % en 2012, soit 35,3 G\$).

## Risque de change

Le risque de change provient des placements du régime libellés en devises et des contrats dérivés connexes.

Au 31 décembre, le régime détenait des placements exposés au risque de change. Ce risque est évalué comme suit en dollars canadiens :

(M\$ CA)	2013	2012
Devise	Risque net	Risque net
Dollar américain	27 796 \$	23 065 \$
Livre sterling	7 587	6 970
Euro	6 977	6 644
Renminbi chinois	2 701	2 634
Peso chilien	2 517	2 496
Yen japonais	2 331	2 590
Real brésilien	2 266	3 078
Won sud-coréen	1 815	1 392
Couronne danoise	1 640	1 211
Dollar australien	1 540	1 983
Franc suisse	1 022	441
Autres	6 489	7 836
	<b>64 681 \$</b>	<b>60 340 \$</b>

Au 31 décembre, en supposant que toutes les autres variables et valeurs sous-jacentes demeurent constantes, une augmentation/diminution de 5 % de la valeur du dollar canadien par rapport aux principales devises se traduirait par la diminution/l'augmentation suivante de la valeur des placements nets :

(M\$ CA)	2013	2012
Devise	Variation de la valeur des placements nets	Variation de la valeur des placements nets
Dollar américain	1 390 \$	1 153 \$
Livre sterling	379	348
Euro	349	332
Renminbi chinois	135	132
Autres	981	1 052
	<b>3 234 \$</b>	<b>3 017 \$</b>

## h) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que le régime ne dispose pas des fonds nécessaires pour faire face à ses engagements financiers courants et acquérir des placements de façon rapide et rentable. Ce risque est inhérent aux activités du régime et peut être influencé par diverses situations propres à un marché ou qui touchent l'ensemble des marchés, comme les événements liés au crédit ou une fluctuation importante des marchés.

### Gestion du risque de liquidité

Les liquidités du régime sont analysées quotidiennement afin d'assurer que le régime garde au moins 1,25 % de son actif sous forme de bons du Trésor du Canada non grevés. Le régime gère ses liquidités en détenant d'autres titres non grevés du gouvernement du Canada (obligations, bons du Trésor et obligations à rendement réel) et du gouvernement des États-Unis qui peuvent faire l'objet d'une convention de rachat pour permettre au régime d'absorber les effets qu'aurait sur les liquidités un facteur de stress sur les marchés boursiers, de s'acquitter de ses obligations au titre de flux de trésorerie contractuels et de répondre à ses besoins de trésorerie projetés sur un horizon d'un an, selon un niveau de confiance de 99 %. Les liquidités du régime sont vérifiées périodiquement par l'application de divers scénarios de risque comme une fluctuation importante des marchés.

## Actifs liquides

Le régime garde un portefeuille d'actifs facilement négociables, notamment des obligations des gouvernements du Canada et des États-Unis, qu'il peut vendre ou financer de manière sécuritaire pour se protéger contre toute interruption imprévue des flux de trésorerie. La juste valeur des obligations des gouvernements du Canada et des États-Unis s'élève à 44 544 M\$ au 31 décembre 2013 (54 072 M\$ en 2012). Le régime détient également une valeur de 32 914 M\$ (32 125 M\$ en 2012) sous forme de titres cotés en bourse inscrits sur les principales places boursières. Ces titres sont facilement réalisables et monnayables.

## Échéance contractuelle

Les passifs du régime comprennent les prestations de retraite constituées, les passifs liés aux placements, les sommes à verser aux courtiers, les créiteurs et les charges à payer. Les sommes à verser aux courtiers, les créiteurs et les charges à payer arrivent à échéance à moins d'un an. Comme le régime peut régler les produits dérivés à la juste valeur avant l'échéance contractuelle, ils sont considérés comme arrivant à échéance à moins d'un an.

Les passifs du régime liés aux placements, selon les dates d'échéance, s'établissent comme suit au 31 décembre :

(M\$ CA)				2013
	D'ici un an	Entre un an et cinq ans	Plus de cinq ans	Total
Titres vendus en vertu de conventions de rachat	(35 873) \$	(2 002) \$	- \$	(37 875) \$
Titres vendus à découvert				
Titres à revenu fixe	(13 861)	-	-	(13 861)
Actions	(1 269)	-	-	(1 269)
Biens immobiliers	(722)	(2 289)	(1 322)	(4 333)
Garantie en espèces reçue en vertu d'annexes de soutien au crédit	(317)	-	-	(317)
Contrats dérivés, montant net	(1 551)	-	-	(1 551)
<b>Total</b>	<b>(53 593) \$</b>	<b>(4 291) \$</b>	<b>(1 322) \$</b>	<b>(59 206) \$</b>

(M\$ CA)				2012
	D'ici un an	Entre un an et cinq ans	Plus de cinq ans	Total
Titres vendus en vertu de conventions de rachat	(30 661) \$	(5 013) \$	- \$	(35 674) \$
Titres vendus à découvert				
Titres à revenu fixe	(4 713)	-	-	(4 713)
Actions	(1 193)	-	-	(1 193)
Biens immobiliers	(539)	(1 597)	(2 235)	(4 371)
Garantie en espèces reçue en vertu d'annexes de soutien au crédit	(263)	-	-	(263)
Contrats dérivés, montant net	(1 254)	-	-	(1 254)
<b>Total</b>	<b>(38 623) \$</b>	<b>(6 610) \$</b>	<b>(2 235) \$</b>	<b>(47 468) \$</b>

### i) Titres donnés en garantie

Le régime donne et obtient des garanties sous forme de titres et d'espèces dans le cours normal de ses activités de gestion des placements nets. Les titres en garantie sont principalement des titres des gouvernements du Canada et des États-Unis. Des garanties supplémentaires sont généralement fournies si la valeur des titres baisse au-dessous d'un niveau prédéterminé. Les titres transférés sont comptabilisés comme des actifs lorsque le régime conserve la quasi-totalité des risques et avantages, y compris le risque de crédit, le risque de règlement et le risque de marché. Le régime n'a pas le droit de donner en garantie ces mêmes titres auprès d'autres institutions financières ou de les vendre à une autre entité à moins qu'il ne remplace ces titres par d'autres titres admissibles.

Au 31 décembre 2013, les titres transférés en garantie de titres vendus en vertu de conventions de rachat s'élevaient à 37 635 M\$ (35 986 M\$ en 2012) et les passifs connexes s'établissaient à 37 875 M\$ (35 674 M\$ en 2012). Les titres transférés à titre de garantie ou de marge pour les passifs liés à des contrats dérivés s'élevaient à 900 M\$ (651 M\$ en 2012) et les passifs connexes s'établissaient à 1 638 M\$ (1 264 M\$ en 2012). Les titres en garantie de titres vendus à découvert s'élevaient à 194 M\$ (149 M\$ en 2012) et, avec les garanties en espèces, les passifs connexes s'élevaient à 1 269 M\$ (1 193 M\$ en 2012).

Des titres des gouvernements du Canada et des États-Unis ayant une juste valeur de 22 301 M\$ (8 140 M\$ en 2012) ont été reçus de diverses institutions financières à titre de garantie. Ces titres ne sont pas comptabilisés comme des actifs du régime puisque les contreparties conservent les risques et avantages liés à la propriété. Le régime détient les garanties reçues tant qu'il n'est pas une partie en défaut ni une partie intéressée en lien avec une des conditions énoncées dans les ententes contractuelles et qu'il n'y a pas de résiliation anticipée de l'entente. Le régime peut vendre ou réengager une garantie si son propriétaire n'est pas en défaut, mais aucune garantie n'a été vendue ni réengagée aux 31 décembre 2013 et 2012.

#### j) Emprunt de titres

Le régime ne comptabilise pas les titres empruntés comme des actifs détenus sous forme de placements puisque les prêteurs conservent les risques et avantages liés à ces titres. Les garanties données par le régime pour les titres empruntés continuent d'être comptabilisées comme des actifs du régime, puisque celui-ci conserve la totalité des risques et avantages connexes. Au 31 décembre 2013, des titres ayant une juste valeur de 10 M\$ (nulle en 2012) ont été empruntés et des garanties ayant une juste valeur de 11 M\$ (nulle en 2012) ont été données par le régime.

### NOTE 3. SOMME À RECEVOIR DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

La somme à recevoir de la province comprend les cotisations d'équivalence requises et les intérêts connexes.

au 31 décembre (M\$ CA)	2013	2012
Cotisations à recevoir	<b>2 914 \$</b>	2 777 \$
Intérêts courus à recevoir	<b>51</b>	54
	<b>2 965 \$</b>	2 831 \$

La somme à recevoir de la province de l'Ontario au 31 décembre 2013 comprend une somme de 1 461 M\$ reçue en janvier 2014 et un montant estimatif de 1 504 M\$ avec les intérêts à recevoir en janvier 2015. La somme à recevoir de la province au 31 décembre 2012 comprenait une somme de 1 393 M\$ reçue en janvier 2013 et un montant estimatif initial de 1 438 M\$ à recevoir en janvier 2014. La différence entre les estimations initiales et le montant reçu est attribuable aux intérêts.

### NOTE 4. PRESTATIONS DE RETRAITE CONSTITUÉES

#### a) Hypothèses actuarielles

Les hypothèses actuarielles utilisées pour établir la valeur des prestations constituées, soit 148 571 M\$ (166 009 M\$ en 2012), reflètent les meilleures estimations de la direction quant à la conjoncture économique future et tiennent compte d'hypothèses économiques et autres. Les hypothèses qui ne portent pas sur l'économie ont trait notamment à la mortalité, aux taux de sortie et aux taux de retraite. Les principales hypothèses économiques portent entre autres sur le taux d'actualisation, le taux d'augmentation des salaires et le taux d'inflation. Le taux d'actualisation correspond au taux du marché, à la date d'évaluation, des obligations à long terme qui sont émises par le gouvernement canadien et ont des caractéristiques semblables au passif du régime, plus un écart pour tenir compte du risque de crédit de la province de l'Ontario. L'écart utilisé est l'écart en vigueur au 31 décembre entre les obligations nominales à long terme du gouvernement du Canada et de la province de l'Ontario. Le taux d'inflation correspond à l'écart entre le rendement des obligations nominales à long terme et des obligations à rendement réel émises par le gouvernement canadien. Le taux d'augmentation des salaires tient compte de l'hypothèse portant sur le taux d'inflation et de l'augmentation à long terme prévue des salaires réels.

Le sommaire des principales hypothèses économiques se présente comme suit :

au 31 décembre	2013	2012
Taux d'actualisation	<b>4,20 %</b>	3,40 %
Taux d'augmentation des salaires	<b>3,00 %</b>	3,00 %
Taux d'inflation	<b>2,00 %</b>	2,00 %
Taux réel	<b>2,20 %</b>	1,40 %

Les principales hypothèses économiques ont été modifiées à la suite des changements sur les marchés financiers en 2013 et de l'entente salariale conclue avec la Fédération des enseignantes et des enseignants de l'élémentaire de l'Ontario (FEEO) en 2013, qui est décrite ci-après. Les autres principales hypothèses économiques demeurent inchangées par rapport à l'exercice précédent. Les modifications apportées aux hypothèses économiques ont entraîné une diminution nette de 21 973 M\$ de la valeur des prestations de retraite constituées (diminution de 5 699 M\$ en 2012, si l'on inclut l'incidence du gel des salaires imposé par la loi, qui est décrite ci-après).

Les principales hypothèses économiques tiennent compte du gel de deux ans des salaires des enseignants annoncé en 2012 par la province de l'Ontario pour 2012 et 2013. Les principales hypothèses économiques tiennent également compte d'une hausse additionnelle de 2 % des salaires de la FEEO le 1<sup>er</sup> septembre 2014, selon l'entente conclue avec la province en 2013.

Aucun changement aux hypothèses non économiques n'a été adopté en 2013. Les hypothèses qui ne portent pas sur l'économie ont été modifiées en 2012 pour tenir compte des expériences récentes de participants relativement aux taux de retraite, de cessation et de mortalité ainsi que des taux prévus de l'amélioration future de la mortalité. Les modifications apportées à ces hypothèses ont entraîné une augmentation de 3 026 M\$ de la valeur des prestations de retraite constituées en 2012. Les modifications apportées aux hypothèses économiques et aux hypothèses qui ne portent pas sur l'économie ont entraîné une diminution nette de 21 973 M\$ (une diminution nette de 2 673 M\$ en 2012) de la valeur des prestations de retraite constituées.

## b) Dispositions du régime

Comme l'indique le paragraphe f) de la note Description du régime, les services décomptés après le 31 décembre 2009 font l'objet d'une protection conditionnelle contre l'inflation. La protection contre l'inflation se situe entre 50 % et 100 % de la variation de l'indice des prix à la consommation (IPC) pour les services décomptés entre le 1<sup>er</sup> janvier 2010 et le 31 décembre 2013 et se situe entre 0 % et 100 % de la variation de l'IPC pour les services décomptés après 2013. La disposition relative à la protection conditionnelle contre l'inflation ne peut être invoquée ou modifiée qu'au moment du dépôt d'une évaluation actuarielle. Le gouvernement de l'Ontario et les employeurs désignés participant au régime feront des cotisations supplémentaires égales à tout montant de protection contre l'inflation dont les participants sont privés, jusqu'à concurrence de 50 % de l'IPC.

Aux fins de l'évaluation des états financiers, les rentes futures pour les services décomptés sont indexées en fonction des taux d'indexation indiqués dans l'évaluation actuarielle la plus récente qui a été déposée. Les taux d'indexation indiqués dans l'évaluation actuarielle la plus récente qui a été déposée (1<sup>er</sup> janvier 2012) s'établissent comme suit :

Services décomptés	Protection contre l'inflation
Avant 2010	100 % de la variation de l'IPC
De 2010 à 2013	50 % de la variation de l'IPC
Après 2013 <sup>1</sup>	45 % de la variation de l'IPC

<sup>1</sup> Il n'y a aucune incidence sur les prestations de retraite constituées au 31 décembre 2013, puisqu'il n'y a pas de services décomptés accumulés pour les périodes postérieures à 2013.

Les règlements de la loi ontarienne sur les régimes de retraite ont été modifiés le 1<sup>er</sup> juillet 2012 et prévoient désormais l'acquisition immédiate des droits aux prestations constituées des participants qui cessent de travailler le 1<sup>er</sup> juillet 2012 ou après cette date. Les modifications aux dispositions du régime ont entraîné une augmentation de 107 M\$ au 31 décembre 2012 de la valeur des prestations de retraite constituées.



### c) Gains et pertes actuariels

Les gains actuariels au titre des prestations de retraite constituées de 949 M\$ (pertes de 286 M\$ en 2012) découlent des écarts entre les hypothèses actuarielles et les résultats réels.

## NOTE 5. PLACEMENTS IMMOBILIERS

Le portefeuille immobilier du régime est composé de placements liés aux biens immobiliers détenus ou gérés pour le compte du régime par La Corporation Cadillac Fairview Limitée (CCFL), une filiale en propriété exclusive. Le régime consolide la juste valeur des actifs et passifs de CCFL et des sociétés de portefeuille gérées par CCFL. Les sociétés de portefeuille et les entités de placement, y compris les coentreprises gérées par des parties externes, sont comptabilisées comme des placements du régime, mesurés à leur juste valeur et présentés sur une base non consolidée.

Le régime garantit trois émissions de débentures effectuées par une société de placement immobilier, qu'il consolide. Le régime n'a fait aucun paiement à la société de placement immobilier ni relativement aux trois émissions de débentures. Les émissions comprennent des débentures de série A à 3,24 % échéant le 25 janvier 2016 pour un montant de 1,25 G\$, des débentures de série B à 4,31 % échéant le 25 janvier 2021 pour un montant de 0,75 G\$ et des débentures de série C à 3,64 % échéant le 9 mai 2018 pour un montant de 0,6 G\$. Les débentures, incluses dans les passifs liés aux placements immobiliers du régime, peuvent être rachetées par l'émetteur en tout temps avant l'échéance.

Les tableaux ci-dessous contiennent de l'information sur le portefeuille immobilier. Les transactions et les soldes intersociétés sont éliminés étant donné la consolidation. Le premier tableau présente les principales composantes des placements immobiliers nets. Le deuxième tableau présente les principales composantes du résultat net des biens immobiliers :

au 31 décembre	2013		2012	
(M\$ CA)	Juste valeur	Coût	Juste valeur	Coût
<b>Actif<sup>1, 2</sup></b>				
Biens immobiliers	20 860 \$	13 013 \$	18 320 \$	11 259 \$
Placements	2 534	1 283	2 681	1 338
Autres actifs	178	165	226	207
Total de l'actif	23 572	14 461	21 227	12 804
<b>Passif<sup>1, 2</sup></b>				
Dette à long terme	3 626	3 454	3 704	3 457
Autres passifs	707	575	667	495
Total du passif	4 333	4 029	4 371	3 952
<b>Placements immobiliers, montant net</b>	<b>19 239 \$</b>	<b>10 432 \$</b>	<b>16 856 \$</b>	<b>8 852 \$</b>

<sup>1</sup> Les actifs nets en dollars américains et en livres sterling ont été couverts au moyen de contrats de change à terme de gré à gré pour un montant nominal de 1 286 M\$ (1 143 M\$ en 2012) dont la juste valeur combinée est de (30) M\$ (4 M\$ en 2012).

<sup>2</sup> Les coentreprises gérées par des parties externes détiennent des biens immobiliers et ont des passifs. La valeur de l'actif net de ces coentreprises est incluse dans les placements, représentant des actifs de 2 116 M\$ (1 897 M\$ en 2012) et des passifs de 970 M\$ (920 M\$ en 2012).

(M\$ CA)	2013	2012
<b>Produits</b>		
Locations	1 700 \$	1 678 \$
Placements et autres	78	96
	<b>1 778</b>	<b>1 774</b>
<b>Charges</b>		
Exploitation des biens immobiliers	724	746
Frais généraux et administratifs	35	39
Autres <sup>3</sup>	21	13
	<b>780</b>	<b>798</b>
Résultat d'exploitation	<b>998</b>	976
Charges d'intérêts	<b>(139)</b>	(148)
Revenu de placement (note 6)	<b>859</b>	828
Gains nets sur placement <sup>4, 5</sup>	<b>1 394</b>	2 064
<b>Résultat net tiré des biens immobiliers</b>	<b>2 253 \$</b>	<b>2 892 \$</b>

<sup>3</sup> Comprend des coûts de transaction de 11 M\$ (13 M\$ en 2012).

<sup>4</sup> Comprend des gains nets non réalisés de 803 M\$ (1 704 M\$ en 2012).

<sup>5</sup> Ces montants sont inclus dans les gains nets sur placements réalisés et non réalisés indiqués dans la note 6.

## NOTE 6. REVENU DE PLACEMENT

### a) Revenu/(perte) de placement avant l'attribution des gains nets sur placements réalisés et non réalisés, des frais de gestion et des coûts de transaction aux catégories d'actifs

Le revenu de placement, avant l'attribution des gains nets sur placements réalisés et non réalisés, des frais de gestion et des coûts de transaction aux catégories d'actifs, pour l'exercice clos le 31 décembre, s'établit comme suit :

(M\$ CA)	2013	2012
<b>Intérêts sur titres à revenu fixe</b>		
Déventures	- \$	31 \$
Placements à court terme	(152)	(87)
Obligations	1 237	1 485
Charges d'intérêts sur convention de rachat, montant net	(143)	(104)
Charges d'intérêts sur swaps, montant net	(101)	(91)
Titres canadiens à taux réels	468	460
Titres non canadiens à taux réels	163	164
	<b>1 472</b>	<b>1 858</b>
<b>Dividendes</b>		
Actions canadiennes	170	148
Actions non canadiennes	982	1 121
	<b>1 152</b>	<b>1 269</b>
<b>Ressources naturelles</b>		
Terrains forestiers exploitables <sup>1</sup>	50	68
Placements sectoriels <sup>2</sup>	22	-
	<b>72</b>	<b>68</b>
<b>Actifs réels<sup>1</sup></b>		
Biens immobiliers (note 5)	859	828
Infrastructures	704	469
	<b>1 563</b>	<b>1 297</b>
	<b>4 259</b>	<b>4 492</b>
<b>Gains réalisés et non réalisés sur placements, montant net<sup>3, 4</sup></b>	<b>10 017</b>	<b>10 792</b>
<b>Frais de gestion</b>	<b>(257)</b>	<b>(216)</b>
<b>Coûts de transaction</b>	<b>(301)</b>	<b>(316)</b>
<b>Revenu de placement</b>	<b>13 718 \$</b>	<b>14 752 \$</b>

<sup>1</sup> Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013, les terrains forestiers exploitables, qui étaient auparavant comptabilisés comme des actifs réels, sont inclus dans les ressources naturelles. Les chiffres correspondants de l'exercice 2012 ont été reclassés pour tenir compte de ce changement.

<sup>2</sup> Les placements sectoriels incluent les actifs pétroliers et gaziers.

<sup>3</sup> Comprend des pertes de change nettes de 852 M\$ (gains de 53 M\$ en 2012).

<sup>4</sup> Comprend des gains nets non réalisés de 4 132 M\$ (5 972 M\$ en 2012).

## b) Revenu/(perte) de placement

Le revenu/(perte) de placement par catégorie d'actifs, après l'attribution des gains et des pertes nets sur placements réalisés et non réalisés, des frais de gestion et des coûts de transaction, pour l'exercice clos le 31 décembre, s'établit comme suit :

(M\$ CA)	2013	2012
Titres à revenu fixe	<b>(4 623) \$</b>	3 738 \$
Actions canadiennes	<b>1 261</b>	740
Actions non canadiennes	<b>13 134</b>	6 623
Ressources naturelles <sup>5</sup>	<b>41</b>	14
Actifs réels <sup>5</sup>	<b>3 905</b>	3 637
	<b>13 718 \$</b>	14 752 \$

<sup>5</sup> Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013, les terrains forestiers exploitables, qui étaient auparavant comptabilisés comme des actifs réels, sont inclus dans les ressources naturelles. Les chiffres correspondants de l'exercice 2012 ont été reclassés pour tenir compte de ce changement.

## NOTE 7.

### RENDEMENTS DES PLACEMENTS ET DES INDICES DE RÉFÉRENCE CONNEXES

Les rendements des placements et des indices de référence connexes par catégorie d'actifs pour l'exercice clos le 31 décembre s'établissent comme suit :

(%)	2013		2012	
	Rendements des placements	Rendements des indices de référence des placements	Rendements des placements	Rendements des indices de référence des placements
Titres à revenu fixe	<b>(7,9) %</b>	<b>(8,1) %</b>	5,1 %	4,5 %
Actions canadiennes	<b>12,2</b>	<b>13,1</b>	5,2	8,1
Actions non canadiennes	<b>31,3</b>	<b>29,9</b>	16,5	14,5
Ressources naturelles <sup>1</sup>	<b>4,2</b>	<b>4,2</b>	(0,4)	0,4
Actifs réels <sup>1</sup>	<b>14,6</b>	<b>10,6</b>	15,7	10,3
Rendement global du régime	<b>10,9 %</b>	<b>9,3 %</b>	13,0 %	11,0 %

<sup>1</sup> Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013, les terrains forestiers exploitables, qui étaient auparavant comptabilisés comme des actifs réels, sont inclus dans les ressources naturelles. Les marchandises ne sont pas présentées séparément en 2013, mais sont incluses dans les ressources naturelles. Les chiffres correspondants à l'exercice 2012 ont été reclassés pour tenir compte de ce changement.

Les rendements des placements ont été calculés à l'aide d'une méthode axée sur le taux de rendement pondéré en fonction du temps.

Le régime sélectionne des indices de référence qui seront utilisés pour évaluer l'efficacité du processus de gestion des placements. Le rendement de chaque catégorie d'actifs est comparé avec un indice de référence qui reflète les résultats des stratégies de placement adoptées par les gestionnaires de placements pour cette catégorie d'actifs.

Le rendement total du régime est comparé à un indice de référence composé qui est exprimé en dollars canadiens et obtenu en regroupant les rendements de référence de toutes les catégories d'actifs, tout en tenant compte de la pondération prévue dans la politique de composition de l'actif du régime.

## NOTE 8.

### ÉVALUATIONS ACTUARIELLES REQUISES EN VERTU DE LA LOI

Les évaluations actuarielles requises en vertu de la loi sont préparées périodiquement afin de déterminer les exigences de capitalisation du régime. En 2013, les participants actifs ont été tenus de verser à titre de cotisation au régime 11,15 % (10,8 % en 2012) de la tranche de leur salaire couverte par le RPC et 12,75 % (12,4 % en 2012) de l'excédent sur cette tranche. La province et les employeurs désignés versent des cotisations d'équivalence. De plus, la politique de capitalisation du régime mise en place par les corépondants prévoit des procédures leur permettant d'établir les cotisations et les prestations.

Conformément à l'entente survenue entre les corépondants, les taux de cotisation sont les suivants :

(%)	Taux de cotisation	
	Tranche couverte par le RPC	Tranche non couverte par le RPC
2012	10,80 %	12,40 %
2013	11,15 %	12,75 %
2014	11,50 %	13,10 %

Les méthodes actuarielles utilisées pour les évaluations actuarielles requises en vertu de la loi diffèrent de celles qui servent à préparer une évaluation actuarielle en vue de dresser les états financiers et à calculer les montants figurant dans les présents états financiers consolidés. Les évaluations requises en vertu de la loi utilisent la méthode d'évaluation actuarielle qui tient compte des prestations futures à constituer et des cotisations futures à verser à la date d'évaluation.

Selon la dernière évaluation requise en vertu de la loi déposée auprès des autorités de réglementation, préparée au 1<sup>er</sup> janvier 2012 par Mercer (Canada) limitée, l'excédent de capitalisation s'élevait à 209 M\$, après l'adoption de la protection conditionnelle contre l'inflation de 60 % pour les périodes de service postérieures à 2009 à payer en 2013, de 50 % pour les périodes de 2010 à 2013 à payer après 2013 et de 45 % pour les périodes postérieures à 2013 à payer après 2014, et l'augmentation des cotisations présentée ci-dessus, qui sera payable sur une période de 15 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012.

## NOTE 9. COTISATIONS

(M\$ CA)	2013	2012
<b>Participants</b>		
Services rendus au cours de la période <sup>1</sup>	1 483 \$	1 418 \$
Rachat de services	28	28
	<b>1 511</b>	1 446
<b>Province de l'Ontario</b>		
Services rendus au cours de la période	1 464	1 395
Intérêts	37	39
Rachat de services	26	24
	<b>1 527</b>	1 458
Autres employeurs	29	28
Transferts provenant d'autres régimes de retraite	14	12
	<b>43</b>	40
	<b>3 081 \$</b>	2 944 \$

<sup>1</sup> Les cotisations impayées étaient inférieures à 1 M\$ en 2013 et 2012.

## NOTE 10. PRESTATIONS VERSÉES

(M\$ CA)	2013	2012
Rentes de retraite	4 744 \$	4 550 \$
Prestations de décès	311	287
Rentes d'invalidité	28	29
Transferts de la valeur de rachat	41	45
Transferts aux fins du droit de la famille	17	6
Transferts à d'autres régimes	8	6
Remboursements	1	1
	<b>5 150 \$</b>	<b>4 924 \$</b>

## NOTE 11. FRAIS D'ADMINISTRATION

### a) Frais de placement

(M\$ CA)	2013	2012
Salaires, incitatifs et avantages	232,1 \$	179,7 \$
Locaux et matériel	37,7	35,3
Services professionnels et de consultation	46,8	41,3
Services d'information	18,5	16,4
Communications et déplacements	13,2	13,4
Frais de garde	8,9	9,0
Honoraires d'audit légal	1,6	1,7
Rémunération des membres du conseil et des comités	0,7	0,7
Autres	4,8	4,0
	<b>364,3 \$</b>	<b>301,5 \$</b>

### b) Frais liés aux services aux participants

(M\$ CA)	2013	2012
Salaires, incitatifs et avantages	30,0 \$	28,2 \$
Locaux et matériel	8,8	8,9
Services professionnels et de consultation	4,3	4,4
Communications et déplacements	1,0	1,1
Honoraires d'audit légal	0,1	0,1
Rémunération des membres du conseil et des comités	0,1	0,1
Autres	0,8	0,8
	<b>45,1 \$</b>	<b>43,6 \$</b>

### c) Rémunération des principaux dirigeants

Les principaux dirigeants sont les personnes ayant l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités du régime, soit les membres du conseil et de l'équipe de direction, ainsi que les vice-présidents principaux de la division Placements.

La rémunération des principaux dirigeants est incluse dans les frais d'administration du régime. Il n'y a pas d'autres opérations entre parties liées touchant les principaux dirigeants et le régime.

La rémunération des principaux dirigeants<sup>1</sup> au 31 décembre se présente comme suit :

(M\$ CA)	2013	2012
Avantages à court terme	<b>14,8 \$</b>	12,4 \$
Avantages postérieurs à l'emploi	<b>0,6</b>	3,6
Indemnités de fin de contrat de travail	<b>2,6</b>	-
Autres avantages à long terme	<b>21,4</b>	17,0
<b>Total</b>	<b>39,4 \$</b>	33,0 \$

<sup>1</sup> Le tableau n'inclut pas les rémunérations des dirigeants et des administrateurs de La Corporation Cadillac Fairview Limitée.

#### d) Avantages postérieurs à l'emploi

Les employés couverts par le régime sont des participants aux régimes à prestations définies du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario (SEFPO) ou du Régime de retraite des fonctionnaires (RRF). Les cotisations du régime en 2014 devraient s'élever à environ 10,5 M\$. Certains employés sont aussi des participants au Régime d'avantages sociaux supplémentaires des fonctionnaires (RASSF). De l'information sur ces trois régimes, dont le répondant est la province de l'Ontario, se trouve à [www.optrust.com](http://www.optrust.com) et à [www.opb.ca](http://www.opb.ca). En tant qu'employeur, le régime ajoute des cotisations d'équivalence aux cotisations des employés à ces régimes de retraite. Certains membres de la haute direction participent également à un régime de retraite complémentaire (RRC) non enregistré et non capitalisé, géré par le RREO, qui procure des prestations de retraite non indexées équivalant à 2 % du salaire annuel de l'employé, multiplié par le nombre d'années de service, moins la rente annuelle initiale à laquelle l'employé a droit en vertu du RRF et du RASSF. Les cotisations passées en charges par le régime au cours de l'exercice s'établissaient à 7,9 M\$ (12,7 M\$ en 2012). Les cotisations sont incluses dans les charges au titre des salaires, incitatifs et avantages.

## NOTE 12. CAPITAL

Les excédents et les déficits de capitalisation établis régulièrement au cours des évaluations actuarielles préparées par un actuaire indépendant sont décrits dans le capital du régime dans les états financiers consolidés. L'évaluation actuarielle préparée par l'actuaire sert à mesurer la santé financière à long terme du régime. L'actuaire vérifie la capacité du régime à s'acquitter de ses engagements envers la totalité des participants actuels et leurs survivants. Au moyen d'un taux de rendement hypothétique, l'actuaire prévoit les prestations versées par le régime pour estimer la valeur actuelle du passif (voir la note 4), puis il compare ces données à l'actif actuel du régime, aux cotisations futures de tous les participants actuels de même qu'à la valeur actuelle des hausses de cotisations des futurs participants. Le résultat de la comparaison indique un excédent ou un déficit.

La gestion du capital du régime a pour objectif de garantir la capitalisation intégrale des prestations afin de pouvoir les verser à long terme. Les corépondants modifient le taux de cotisation et les niveaux de prestations afin d'éliminer tout déficit. La politique de capitalisation du régime établie par les corépondants dans l'Entente des partenaires décrit comment ces derniers gèrent le capital du régime.

Une évaluation actuarielle comprenant un plan d'élimination de tout déficit doit être déposée auprès de l'autorité de réglementation au moins tous les trois ans. Lorsque l'évaluation n'est pas déposée auprès de l'autorité de réglementation, l'actuaire effectue une évaluation actuarielle préliminaire pour aider les corépondants à gérer le capital du régime.

La note 8 indique l'évaluation actuarielle la plus récente qui a été déposée.

## NOTE 13. CONVENTION DE RETRAITE (CR)

Les restrictions imposées par la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)* sur le versement de certaines prestations découlant d'un régime enregistré à l'égard des périodes de service postérieures à 1991 peuvent toucher certains participants à ce régime. C'est pourquoi la CR a été créée en vertu d'une entente entre les corépondants comme un régime complémentaire destiné à leur verser ces prestations.

La CR est administrée dans le cadre d'une fiducie distincte de l'actif du régime. Les corépondants ont choisi le conseil comme fiduciaire de la CR.

Comme la CR constitue une fiducie distincte et que le régime ne la contrôle pas, l'actif net disponible pour le service des prestations ainsi que la valeur des prestations de retraite constituées et du déficit, présentés ci-après, n'ont pas été comptabilisés dans les états financiers consolidés du régime.

La CR est financée selon la méthode de comptabilisation au décaissement, par répartition d'une partie des cotisations que les participants, la province de l'Ontario et les employeurs désignés versent au régime. Cette partie des cotisations est calculée en fonction d'un plafond imposé aux cotisations versées au régime, les cotisations qui excèdent cette limite étant versées à la CR. Le plafond est fixé annuellement par l'actuaire indépendant du régime de manière à ce que les cotisations à la CR soient suffisantes pour couvrir les prestations à verser pendant les 12 prochains mois. Au début de 2014, l'actuaire a établi que le plafond devait être porté de 14 200 \$ à 15 900 \$. En raison de la politique de capitalisation que les corépondants ont adoptée, l'actif net disponible pour le service des prestations continuera d'être sensiblement inférieur aux prestations de retraite constituées.

De plus, comme il est difficile de prévoir le montant des prestations à verser au cours des 12 prochains mois, il est possible que l'actif ne suffise pas à les couvrir. En pareil cas, les prestations seront temporairement suspendues, et les cotisations seront majorées pour financer les versements échus au titre de la CR.

Les états financiers de la CR sont conformes aux dispositions du Chapitre 4600 et des IFRS. Les états financiers de la CR au 31 décembre se résument ainsi :

31 décembre (k\$ CA)	2013	2012
<b>États de la situation financière</b>		
<b>ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS</b>		
Actifs	27 948 \$	18 912 \$
Passifs	(3 583)	(1 744)
	<b>24 365 \$</b>	<b>17 168 \$</b>
<b>PRESTATIONS DE RETRAITE CONSTITUÉES ET DÉFICIT</b>		
Prestations de retraite constituées	344 356 \$	380 095 \$
Déficit	(319 991)	(362 927)
	<b>24 365 \$</b>	<b>17 168 \$</b>
<b>États de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations</b>		
Cotisations	13 807 \$	7 693 \$
Revenu de placement	70	70
	<b>13 877</b>	<b>7 763</b>
Prestations versées	6 591	6 060
Charges	89	92
	<b>6 680</b>	<b>6 152</b>
Augmentation de l'actif net	<b>7 197 \$</b>	<b>1 611 \$</b>



Les hypothèses actuarielles et la protection conditionnelle contre l'inflation constituée utilisées pour établir la valeur des prestations de retraite constituées sont conformes à celles utilisées par le régime, sauf que le taux d'actualisation présumé a été ajusté afin de refléter l'incidence de l'impôt remboursable de 50 % en vertu de la CR.

La valeur estimative des prestations de retraite constituées est très sensible aux augmentations de salaire, tant réelles qu'hypothétiques. Toute modification des hypothèses relatives au salaire influera fortement sur le passif lié aux prestations futures. De plus, les prévisions quant au passif de la CR comportent un degré élevé d'incertitude compte tenu de la variation du nombre des futurs participants ainsi que des modifications des règlements de l'impôt sur le revenu relatifs aux rentes.

#### **NOTE 14. ENGAGEMENTS**

Le régime s'est engagé à effectuer des placements et d'autres opérations dont le financement pourrait s'étendre sur quelques années conformément aux modalités convenues. Au 31 décembre 2013, la valeur de ces engagements totalisait 8 151 M\$ (6 940 M\$ en 2012).

#### **NOTE 15. GARANTIES ET INDEMNISATIONS**

Le régime fournit des garanties à des tiers liés à certaines sociétés dans lesquelles il investit et il sera appelé à respecter ces garanties si ces sociétés ne respectent pas leurs engagements. Le régime prévoit que la plupart des garanties arriveront à échéance sans être utilisées. Le régime n'a fait aucun paiement en 2013 et en 2012 au titre de ces garanties.

Le régime garantit des conventions de prêt et de crédit qui arriveront à échéance d'ici 2017. L'exposition maximale du régime est de 116 M\$ au 31 décembre 2013 (139 M\$ en 2012). Les sociétés avaient utilisé 115 M\$ au titre de ces conventions (128 M\$ en 2012).

Le régime garantit pour une filiale des conventions de bail dont les dates d'échéance se situent entre 2017 et 2059. L'exposition maximale du régime est de 92 M\$ au 31 décembre 2013 (84 M\$ en 2012). Il n'y a pas eu de défaut de paiement au titre des conventions de bail en 2013 et 2012.

La Corporation Cadillac Fairview Limitée gère les placements immobiliers et a fourni des garanties au titre de l'achèvement des travaux de construction de certains projets résidentiels. Les garanties couvrent la durée de vie des projets, soit un an à trois ans. L'exposition maximale ne peut être déterminée, car les projets ne sont pas encore terminés. Ces garanties s'élevaient à 217 M\$ au 31 décembre 2013 (101 M\$ en 2012) et n'ont pas été comptabilisées dans les passifs immobiliers.

#### **Indemnisations**

Le régime prévoit que les membres du conseil d'administration, les employés et certaines autres personnes seront indemnisés pour des poursuites qui pourraient être intentées contre eux. De plus, dans le cours normal des activités, le régime peut, dans certains cas, accepter d'indemniser une contrepartie. En vertu de ces ententes, le régime, ses filiales et coentreprises peuvent être tenus d'indemniser des contreparties pour les frais engagés en raison d'éventualités, comme des réclamations fondées en droit ou des modifications des lois et règlements. Le nombre de ces ententes, l'éventail des indemnisations et leur nature imprévisible empêchent le régime de faire des estimations raisonnables quant au montant maximal qui pourrait devoir être versé à toutes ces contreparties.

## NOTE 16. LITIGE

En 2007, le conseil, au nom du régime, a pris un engagement relativement à des capitaux propres se rapportant à une transaction dans le cadre de laquelle une société (l'acquéreur) constituée par plusieurs investisseurs proposait d'acquérir BCE Inc. (BCE). La transaction a été arrêtée en 2008, parce qu'il était impossible de satisfaire à toutes les conditions prévues dans l'entente définitive. Dans le cadre de la transaction avec BCE, les demandes de recours collectif suivantes ont été déposées.

Une demande de recours collectif a été déposée en Saskatchewan en 2008 au sujet du non-paiement par BCE des dividendes des deuxième et troisième trimestres aux détenteurs d'actions ordinaires. Aucune motion de certification n'a encore été prévue. À ce stade-ci, il est trop tôt pour estimer l'engagement du conseil, le cas échéant.

Une demande de recours collectif a été déposée en Ontario en 2011 par un ancien détenteur d'options de vente de BCE au sujet du paiement de dommages-intérêts de 30 M\$ et de dommages-intérêts punitifs de 5 M\$. Le demandeur prétend que certaines déclarations anonymes dans un journal présentaient de manière inexacte l'état des négociations qui ont finalement abouti à un accord définitif entre BCE et l'acquéreur. À ce stade-ci, il est trop tôt pour estimer l'engagement du conseil, le cas échéant.

# PRINCIPAUX PLACEMENTS

(au 31 décembre 2013)

## TITRES À REVENU FIXE ET PLACEMENTS À COURT TERME DE PLUS DE 100 M\$

Type (M\$)	Échéance	Coupon (%)	Juste valeur	Coût
Titres achetés en vertu de conventions de revente	2014-2015	-0,40-2,43	21 851 \$	21 692 \$
Obligations du gouvernement du Canada	2014-2045	0,75-9,25	21 494	21 046
Bons du Trésor du Canada	2014-2014	0,00-0,00	7 407	7 396
Obligations provinciales	2015-2045	0,00-8,50	6 724	6 977
Obligations de sociétés internationales	2014-2099	0,00-19,03	3 096	3 107
Obligations de sociétés canadiennes	2014-2108	0,00-14,00	1 229	1 256
Billets de banque	2014-2014	0,00-0,95	799	797
Obligations d'organismes publics américains	2014-2023	0,35-5,48	451	433
Bons du Trésor américain	2014-2014	0,00-0,00	139	136
Obligations souveraines internationales	2015-2060	0,70-12,00	(617)	(579)
Obligations du Trésor américain	2015-2043	0,25-6,25	(7 580)	(8 602)
Titres vendus en vertu de conventions de rachat	2014-2015	-0,05-2,56	(37 875)	(37 957)

## PLACEMENTS À RENDEMENT RÉEL DE PLUS DE 100 M\$

Type (M\$)	Échéance	Coupon (%)	Juste valeur	Coût
Obligations du gouvernement du Canada à rendement réel	2021-2047	1,25-4,25	14 863 \$	13 065 \$
Titres du Trésor américain protégés contre l'inflation	2014-2043	0,13-3,88	8 221	7 954
Obligations de sociétés canadiennes à rendement réel	2016-2046	0,00-5,33	1 871	836
Obligations provinciales à rendement réel	2021-2036	2,00-4,50	1 730	1 243
Obligations internationales à rendement réel	2016-2062	0,10-5,95	218	208
Prêts hypothécaires indexés	2023-2030	4,63-5,53	134	119

## ACTIONS DE SOCIÉTÉS/PARTS DE PLUS DE 100 M\$

(au 31 décembre 2013) (M)

Nom du titre	Actions	Juste valeur	Nom du titre	Actions	Juste valeur
Indice iShares MSCI Emerging Markets	34,7	1 533,5 \$	Cemex Latam Holdings SA	20,0	163,0 \$
Multiplan Empreendimentos Imobiliários S.A.	54,8	1 236,7	Banque Royale du Canada	2,2	159,2
Compagnie de la Baie d'Hudson*	30,7	558,5	Western Digital Corporation	1,8	157,6
Canadian Natural Resources Limited	12,7	458,6	Nordea Bank AB	10,7	153,9
Michael Kors Holdings Limited	4,2	365,5	NuVista Energy Ltd.	21,5	153,3
Bank of America Corporation	21,6	357,7	Twenty-First Century Fox, Inc.	4,1	152,2
Hitachi, Ltd.	43,5	350,0	FedEx Corporation	1,0	150,1
Apple Inc.	0,6	345,6	General Electric Company	5,0	149,6
Airbus Group N.V.	3,9	317,9	Koninklijke KPN N.V.	43,0	147,7
Microsoft Corporation	7,8	311,2	American International Group, Inc.	2,7	146,2
Nissan Shatai Co., Ltd.	20,0	309,0	General Mills, Inc.	2,7	145,6
Wells Fargo & Company*	7,0	308,4	Aircastle Limited	6,9	140,2
Nippon Telegraph and Telephone Corporation	5,0	285,9	SunTrust Banks, Inc.*	3,6	137,2
Samsung Electronics Co., Ltd.	0,2	280,8	TripAdvisor, Inc.	1,5	136,0
Volkswagen AG	0,9	260,7	Viacom Inc.	1,5	135,0
JPMorgan Chase & Co.*	4,1	255,3	The Dow Chemical Company	2,8	134,5
Lafarge S.A.	3,2	251,9	Amazon.com, Inc.	0,3	132,5
General Motors Company	5,8	250,4	Koninklijke (Royal) Philips Electronics N.V.	3,4	132,3
Daimler AG	2,7	249,3	Continental AG	0,6	130,8
CSX Corporation	8,0	246,0	Shriram Transport Finance Company Ltd.	11,3	130,7
Google Inc.	0,2	241,3	BNP Paribas S.A.	1,6	129,1
Groupe TMX Limitée	4,6	237,0	Telecom Italia S.p.A.	120,7	127,4
The Bank of New York Mellon Corporation	5,6	207,9	Holcim Ltd	1,6	126,7
Capital One Financial Corporation*	2,6	206,2	Banque de Nouvelle-Écosse	1,9	124,5
Grupo BTG Pactual	16,6	205,9	Daiwa Securities Group Inc.	11,7	124,5
The Walt Disney Company	2,5	203,1	MMX Mineracao e Metalicos S.A.	113,7	124,4
Constellium N.V.	8,0	197,2	Baidu, Inc.	0,7	124,2
Credit Suisse Group AG	6,0	194,1	Cheung Kong (Holdings) Limited	7,4	123,8
Vodafone Group Plc	44,6	188,7	Republic Services, Inc.	3,5	122,7
Metlife, Inc.	3,3	186,7	Nestlé S.A.	1,6	121,6
Thermo Fisher Scientific Inc.	1,6	184,3	DBS Group Holdings Ltd.	8,4	121,4
Akzo Nobel N.V.	2,2	183,2	DIRECTV	1,6	120,0
ACE Limited	1,7	182,4	Ivanhoe Mines Ltd.	64,1	119,9
CNH Industrial N.V.	14,7	177,9	Aurizon Holdings Limited	25,2	116,7
Chesapeake Energy Corporation	6,2	177,6	The Travelers Companies, Inc.	1,2	114,0
RTL Group S.A.	1,3	175,0	Loews Corporation	2,2	112,3
Sanofi-Aventis	1,5	173,9	Total S.A.	1,7	110,1
Banque Toronto-Dominion	2,4	171,0	Tencent Holdings Limited	1,6	107,9
Sprint Corporation	14,9	170,1	Ferrovial, S.A.	5,2	106,6
Macdonald, Dettwiler and Associates Ltd.	2,1	169,4	Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	1,7	105,1
Idea Cellular Limited	58,8	168,6	Exxon Mobil Corporation	0,9	101,9
Novartis AG	1,9	164,0	Nokia Corporation	11,9	101,8
			Applied Materials, Inc.	5,4	101,5
			HSBC Holdings plc	8,7	101,4
			Hewlett-Packard Company	3,4	100,2

\* Juste valeur des bons de souscription et des reçus de souscription comprise.

## BIENS IMMOBILIERS DE PLUS DE 100 M\$

(au 31 décembre 2013)

Propriété	Superficie totale (milliers de pieds carrés)	Participation réelle %	Propriété	Superficie totale (milliers de pieds carrés)	Participation réelle %
<b>Centres commerciaux régionaux au Canada</b>			<b>Immeubles de bureaux au Canada</b>		
Place Champlain, Dieppe	670	100 %	635 8th Avenue, Calgary	275	100 %
Chinook Centre, Calgary	1 215	100 %	Encor Place, Calgary	359	100 %
Fairview Mall, Toronto	876	50 %	Granville Square, Vancouver	402	100 %
Fairview Park Mall, Kitchener	746	100 %	Édifice HSBC, Vancouver	395	100 %
Fairview Pointe Claire, Montréal	1 053	50 %	Complexe de bureaux Pacific Centre, Vancouver	1 532	100 %
Le Carrefour Laval, Montréal	1 293	100 %	PricewaterhouseCoopers Place, Vancouver	241	100 %
Les Galeries d'Anjou, Montréal	1 145	50 %	Centre RBC, Toronto	1 226	50 %
Les Promenades Saint-Bruno, Montréal	1 136	100 %	Shell Centre, Calgary	692	100 %
Lime Ridge Mall, Hamilton	806	100 %	Simcoe Place, Toronto	759	25 %
Market Mall, Calgary	971	50 %	Complexe de bureaux Toronto-Dominion Centre, Toronto	4 101	100 %
Markville Shopping Centre, Markham	1 013	100 %	Complexe de bureaux, Toronto Eaton Centre	1 897	100 %
Masonville Place, London	687	100 %	Waterfront Centre, Vancouver	410	100 %
Pacific Centre, Vancouver	797	100 %	Yonge Corporate Centre, Toronto	669	100 %
Polo Park Mall, Winnipeg	1 232	100 %	<b>Centres commerciaux régionaux aux États-Unis</b>		
Richmond Centre, Richmond	777	50 %	Lakewood Mall, Lakewood, Californie	2 115	49 %
Centre Rideau, Ottawa	1 149	100 %	Los Cerritos Center, Cerritos, Californie	1 327	49 %
Sherway Gardens, Toronto	980	100 %	Queens Center, Queens, New York	942	49 %
Shops at Don Mills, Toronto	469	100 %	Stonewood Center, Downey, Californie	920	49 %
The Promenade, Toronto	705	100 %	Washington Square, Tigard, Oregon	1 317	49 %
Toronto-Dominion Centre, Toronto	157	100 %	<b>Immeubles de bureaux au Royaume-Uni</b>		
Toronto Eaton Centre, Toronto	1 730	100 %	Thomas More Square Estate, Londres	568	50 %
			<b>Projets immobiliers en cours</b>		
			Tour Deloitte, Montréal	s.o.	100 %
			Tour de bureaux City Centre, Calgary	s.o.	100 %
			Tours d'habitation Ice, Toronto	s.o.	50 %

## SOCIÉTÉS FERMÉES ET SOCIÉTÉS EN COMMANDITE DE PLUS DE 100 M\$

(au 31 décembre 2013)

360buy Jingdong Inc.	Downsview Managed Account Platform inc.	NBCG Sherwood Sub-Fund
Acorn Care and Education Limited	Easton-Bell Sports, LLC	NBCG Sonata Sub-Fund
Actera Partners L.P.	Empresa de Servicios Sanitarios del Bio-Bio S.A.	NBCG Thor Sub-Fund
Alexander Forbes Limited	Esval S.A.	NBCG Valkyrie Sub-Fund
Alliance Laundry Systems, LLC	Exal International Limited	Nextgen Group Holdings Pty Limited
ANV Holdings BV	Flexera Holdings, L.P.	Northern Star Generation LLC
Apollo Overseas Partners (Delaware 892) VI, L.P.	Fortress Macro Fund Ltd.	Nuevosur, S.A.
Apollo Overseas Partners (Delaware 892) VII, L.P.	FountainVest China Growth Fund, L.P.	NXT Capital Holdings, L.P.
AQR Offshore Multi-Strategy Fund, VIII Ltd.	GCT Global Container Terminals Inc.	OLE Media Management, L.P.
Aquiline Financial Services Fund (Offshore) L.P.	GMO Mean Reversion Fund (Offshore) L.P.	Orbis SICAV Global Equity Fund
ARC Energy Fund 5 Canadian Limited Partnership	Gottex Real Asset Fund, L.P.	PAG Asia I LP
Ares Corporate Opportunities Fund III, L.P.	Grupo Corporativo Ono, S.A.	Park Square Capital Partners, L.P.
Asia Opportunity Fund III, L.P.	Hancock Timber Resource Group	Permira IV L.P. 2
Autonomy Global Macro Fund Limited	Heartland Dental Care, Inc.	Plano Molding Company
Avaya Inc.	Helly Hansen Group AS	Providence Equity Partners V L.P.
Baybridge Seniors Housing Inc.	HS1 Limited	Providence Equity Partners VI L.P.
BC European Capital IX LP	Hudson Catastrophe Fund, Ltd.	Q9 Networks Inc.
BC European Capital VIII-1	HUGO BOSS AG	Quinte Limited
BDCM intermediate Company A	Imperial Parking Corporation	Resource Management Service Inc.
BDCM Offshore Opportunity Fund II, Ltd	INC Research, Inc.	Rhône Offshore Partners III L.P.
Birmingham International Airport	Insight Pharmaceuticals LLC	Scotia Gas Networks plc
Blue Coat Systems, Inc.	IntelSat, Ltd.	SeaCube Container Leasing Ltd.
Bridgewater Pure Alpha Fund II Ltd.	InterGen N.V.	Serta Simmons Holdings, LLC
Bristol Airports (Bermuda) Limited	ISS A/S	Silver Creek Special Opportunities Fund Cayman III, L.P.
BroadStreet Capital Partners, Inc.	Kepos Alpha Fund Ltd.	Silver Lake Partners III, L.P.
Burton's Biscuit Company	Kyobo Life Insurance Co., Ltd.	Sociedad Austral de Electricidad S.A.
Busy Bees Benefits Holdings Limited	Laricina Energy Ltd.	Sydney Desalination Plant Pty Limited
Camelot Group plc	LMAP ETA Limited	TDR Capital II, L.P.
Société d'assurance hypothécaire Canada Guaranty	Manabi Holding S.A.	Terranum Corporate Properties
Copenhagen Airport A/S	Maple Financial Group Inc.	The Brussels Airport Company
Coway Holdings, Inc.	MBK Partners Fund II, L.P.	The Eclectica Fund
CPG International Inc.	MBK Partners, L.P.	TP Partners Fund, L.P.
DaVinci Re Holdings Ltd.	Mitra Energy Limited	Trez Capital Corporation
Dematic S.A.	Munchkin, Inc.	Univision Communications Inc.
	MW Market Neutral TOPS Fund	ValueAct Capital international II, L.P.
	NBCG Greenwich Sub-Fund	Unité de Weyburn
	NBCG Lock Sub-Fund	York Street Mezzanine Partners II, L.P.
	NBCG Mason Sub-Fund	Zalando GmbH
	NBCG Oxford Sub-Fund	

# RÉTROSPECTIVE FINANCIÈRE SUR 11 ANS

(G\$ CA)

2013 2012 2011 2010 2009 2008 2007 2006 2005 2004 2003

## ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

### Produits

Revenu de placement	13,72 \$	14,75 \$	11,74 \$	13,27 \$	10,89 \$	(19,03) \$	4,68 \$	12,31 \$	14,09 \$	10,80 \$	11,42 \$
Cotisations											
Participants/transferts	1,55	1,48	1,41	1,35	1,29	1,13	1,06	0,83	0,79	0,75	0,71
Province de l'Ontario	1,53	1,46	1,41	1,35	1,43	1,18	1,08	0,82	0,78	0,75	0,72
<b>Total des produits</b>	<b>16,80</b>	<b>17,69</b>	<b>14,56</b>	<b>15,97</b>	<b>13,61</b>	<b>(16,72)</b>	<b>6,82</b>	<b>13,96</b>	<b>15,66</b>	<b>12,30</b>	<b>12,85</b>

### Charges

Prestations versées	5,15	4,92	4,66	4,50	4,39	4,20	4,02	3,82	3,62	3,43	3,20
Frais de placement	0,36	0,30	0,29	0,29	0,21	0,15	0,23	0,22	0,21	0,19	0,16
Frais liés aux services aux participants	0,05	0,04	0,05	0,05	0,04	0,04	0,04	0,03	0,03	0,03	0,03
<b>Total des charges</b>	<b>5,56</b>	<b>5,26</b>	<b>5,00</b>	<b>4,84</b>	<b>4,64</b>	<b>4,39</b>	<b>4,29</b>	<b>4,07</b>	<b>3,86</b>	<b>3,65</b>	<b>3,39</b>

<b>Augmentation (diminution) de l'actif net</b>	<b>11,24 \$</b>	<b>12,43 \$</b>	<b>9,56 \$</b>	<b>11,13 \$</b>	<b>8,97 \$</b>	<b>(21,11) \$</b>	<b>2,53 \$</b>	<b>9,89 \$</b>	<b>11,80 \$</b>	<b>8,65 \$</b>	<b>9,46 \$</b>
---	-----------------	-----------------	----------------	-----------------	----------------	-------------------	----------------	----------------	-----------------	----------------	----------------

## ACTIF NET

### Placements

Titres à revenu fixe											
Obligations	30,53 \$	28,87 \$	26,50 \$	22,73 \$	15,46 \$	14,22 \$	22,91 \$	20,86 \$	5,28 \$	8,96 \$	10,30 \$
Titres à taux réels	26,37	31,14	29,29	23,24	19,88	17,41	11,06	11,80	10,56	11,90	7,07
Actions											
Canadiennes	10,86	11,40	10,64	9,29	8,43	6,21	13,73	16,39	19,26	16,80	15,19
Non canadiennes	51,03	48,11	41,03	38,20	32,75	28,72	36,31	32,42	25,78	23,09	19,13
Ressources naturelles											
Marchandises	8,21	6,97	5,64	5,22	1,94	1,25	3,02	2,32	2,65	2,13	1,89
Terrains forestiers exploitables	2,45	2,17	2,17	2,22	2,34	2,80	2,12	2,05	0,97	0,70	0,40
Placements sectoriels	0,17	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs réels											
Biens immobiliers	19,24	16,86	14,96	16,86	14,21	13,48	13,41	11,12	8,75	7,20	6,20
Infrastructures	11,68	9,65	8,71	7,07	5,57	7,23	6,72	4,73	3,80	2,29	1,50
Stratégies de rendement absolu	12,20	12,27	12,33	11,38	11,67	14,75	12,30	15,21	9,49	11,18	10,69
Titres du marché monétaire	(33,84)	(40,18)	(35,01)	(31,49)	(18,74)	(20,97)	(13,58)	(11,22)	8,26	(2,53)	2,06
<b>Placements, montant net</b>	<b>138,90</b>	<b>127,26</b>	<b>116,26</b>	<b>104,72</b>	<b>93,51</b>	<b>85,10</b>	<b>108,00</b>	<b>105,68</b>	<b>94,80</b>	<b>81,72</b>	<b>74,43</b>
Somme à recevoir de la province de l'Ontario	2,97	2,83	2,72	2,63	2,52	2,19	1,84	1,58	1,50	1,42	1,36
Autres actifs	59,34	47,96	40,81	32,04	15,21	32,33	32,06	23,14	10,67	18,23	6,28
<b>Total de l'actif</b>	<b>201,21</b>	<b>178,05</b>	<b>159,79</b>	<b>139,39</b>	<b>111,24</b>	<b>119,62</b>	<b>141,90</b>	<b>130,40</b>	<b>106,97</b>	<b>101,37</b>	<b>82,07</b>
Passif	(60,45)	(48,53)	(42,69)	(31,86)	(14,84)	(32,18)	(33,35)	(24,39)	(10,84)	(17,04)	(6,39)
<b>Actif net</b>	<b>140,76</b>	<b>129,52</b>	<b>117,10</b>	<b>107,53</b>	<b>96,40</b>	<b>87,44</b>	<b>108,55</b>	<b>106,01</b>	<b>96,13</b>	<b>84,33</b>	<b>75,68</b>
Prestations de retraite constituées	148,57	166,01	162,59	146,89	131,86	118,14	115,46	110,50	110,53	96,73	83,12
<b>(Déficit) excédent</b>	<b>(7,81) \$</b>	<b>(36,49) \$</b>	<b>(45,49) \$</b>	<b>(39,36) \$</b>	<b>(35,46) \$</b>	<b>(30,70) \$</b>	<b>(6,91) \$</b>	<b>(4,49) \$</b>	<b>(14,40) \$</b>	<b>(12,40) \$</b>	<b>(7,44) \$</b>

### RENDEMENT (%)

Taux de rendement	10,9	13,0	11,2	14,3	13,0	(18,0)	4,5	13,2	17,2	14,7	18,0
Indice de référence	9,3	11,0	9,8	9,8	8,8	(9,6)	2,3	9,4	12,7	10,6	13,5

# HISTORIQUE DES ÉVALUATIONS ACTUARIELLES

Les évaluations actuarielles doivent être déposées auprès de l'autorité de réglementation au moins tous les trois ans. Les dates d'évaluation et des dépôts volontaires sont décidées par la FEO et le gouvernement de l'Ontario. Les évaluations déposées doivent démontrer que le régime pourra couvrir la totalité des prestations futures à verser à tous les participants actuels. À titre d'information, la présente section résume toutes les évaluations actuarielles déjà déposées, ainsi que les décisions prises pour l'utilisation des excédents ou le renflouement des insuffisances de capitalisation. Les hypothèses utilisées pour chaque évaluation sont également indiquées ci-dessous. Le tableau ci-dessous présente un résumé de toutes les évaluations actuarielles déposées qui reflétaient les décisions des répondants précisées à la page 106 du présent rapport. Dans les rapports précédents, les chiffres des années 1998 à 2001 étaient indiqués avant la prise en compte des gains. Des gains ont été produits pendant ces années, car le rendement du régime y a été supérieur aux hypothèses actuarielles.

## ÉVALUATIONS ACTUARIELLES DÉPOSÉES<sup>1</sup>

(au 1 <sup>er</sup> janvier) (G\$)	2012	2011	2009	2008	2005	2003	2002	2001	2000	1999
Actif net disponible pour le service des prestations	<b>117,1</b>	\$ 107,5	\$ 87,4	\$ 108,5	\$ 84,3	\$ 66,2	\$ 69,5	\$ 73,1	\$ 68,3	\$ 59,1
Ajustement de nivellement	<b>(3,0)</b>	3,3	19,5	(3,6)	(1,5)	9,7	3,0	(4,3)	(7,3)	(5,1)
Valeur de l'actif	<b>114,1</b>	110,8	106,9	104,9	82,8	75,9	72,5	68,8	61,0	54,0
Cotisations de base futures	<b>35,4</b>	33,8	25,9	23,6	16,7	14,7	13,7	12,7	13,4	12,0
Cotisations spéciales futures	<b>3,3</b>	3,8	5,5	5,6	6,2	-	-	-	-	-
Futures cotisations d'équivalence de la réduction d'indexation	<b>7,3</b>	5,1	-	-	-	-	-	-	-	-
Versements spéciaux <sup>2</sup>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,2
Total de l'actif	<b>160,1</b>	153,5	138,3	134,1	105,7	90,6	86,2	81,5	74,4	66,2
Coût des rentes futures <sup>3</sup>	<b>(167,6)</b>	(158,4)	(137,5)	(134,1)	(105,6)	(89,1)	(84,3)	(80,9)	(69,9)	(66,2)
Réduction du coût grâce à l'indexation de moins de 100 %	<b>7,7</b>	5,1	-	-	-	-	-	-	-	-
Excédent	<b>0,2</b>	\$ 0,2	\$ 0,8	\$ 0,0	\$ 0,1	\$ 1,5	\$ 1,9	\$ 0,6	\$ 4,5	\$ 0,0

<sup>1</sup> Les dates d'évaluation sont fixées par les répondants du régime.

<sup>2</sup> Versements dus par le gouvernement de l'Ontario pour rembourser le déficit actuariel initial de 1990. Dans les années 1990, le gouvernement a utilisé sa part des excédents pour rembourser ces versements.

<sup>3</sup> Valeur d'une protection intégrale contre l'inflation incluse.

## HYPOTHÈSES UTILISÉES DANS LES ÉVALUATIONS DÉPOSÉES

(au 1 <sup>er</sup> janvier) (%)	2012	2011	2009	2008	2005	2003	2002	2001	2000	1999
Taux d'inflation	<b>2,20</b>	2,15	1,35	2,20	2,750	2,05	1,90	2,20	2,25	3,50
Taux d'actualisation réel	<b>3,10</b>	3,25	3,65	3,45	3,725	4,35	4,40	4,05	4,25	4,00
Taux d'actualisation	<b>5,30</b>	5,40	5,00	5,65	6,475	6,40	6,30	6,25	6,50	7,50



## DÉCISIONS RELATIVES À LA CAPITALISATION

Les répondants du régime ont conjointement déterminé les prestations versées par le régime; le taux des cotisations versées par les enseignants actifs et le taux des cotisations d'équivalence versées par le gouvernement et d'autres employeurs désignés; et la méthode de correction des insuffisances de capitalisation et d'utilisation des excédents. Voici l'historique des décisions des répondants relatives à la capitalisation :

**1990** : Déficit actuariel préliminaire de 7,8 G\$ à renflouer sur une période de 40 ans au moyen de versements spéciaux du gouvernement de l'Ontario; hausse du taux de cotisation de base de 7 % à 8 %.

**1993** : Répartition d'un excédent préliminaire de 1,5 G\$; 1,2 G\$ ont servi à réduire les versements spéciaux du gouvernement; 0,3 G\$, à compenser les mesures de réduction des coûts du gouvernement dans le secteur de l'éducation (jours du contrat social).

**1996** : Répartition d'un excédent préliminaire de 0,7 G\$; une somme de 0,6 G\$ a été utilisée pour ramener la pénalité attribuable à la retraite anticipée de 5 % à 2,5 % pour chaque point manquant au facteur 90 et pour abaisser la réduction du RPC après 65 ans (à 0,68 % au lieu de 0,7 %).

**1998** : Répartition d'un excédent préliminaire de 6,8 G\$; 2,2 G\$ ont servi à payer l'intervalle du facteur 85 de 1998 à 2002 et à ramener à 0,6 % la réduction relative au RPC; 4,6 G\$, à réduire la valeur des versements spéciaux dus par le gouvernement; la FEO et le gouvernement de l'Ontario décident de consacrer les excédents futurs à l'élimination du solde des versements spéciaux du gouvernement et de mettre la prochaine tranche de 6,2 G\$ à la disposition de la FEO en vue d'améliorer les prestations.

**1999** : Répartition d'un excédent préliminaire de 3,5 G\$; 3,5 G\$ ont servi à éliminer le solde des versements spéciaux du gouvernement.

**2000** : Excédent de 4,5 G\$; aucune modification des cotisations ou des prestations.

**2001** : Répartition d'un excédent préliminaire de 6,8 G\$; 6,2 G\$ ont servi à améliorer les prestations : permanence du facteur 85; rente garantie 10 ans; rente avec réduction dès 50 ans; abaissement à 0,45 % de la réduction relative au RPC; maximum des gains annuels ouvrant droit à pension (mGAP) moyen sur 5 ans pour le calcul de la réduction relative au RPC; formule de calcul de la rente révisée selon le salaire approximatif des cinq années les mieux rémunérées pour les retraités plus âgés; exonération des paiements d'appoint pour les cotisations à la protection du revenu de longue durée (PRLD); la FEO met 76 M\$ dans une réserve pour éventualités qu'elle pourra utiliser ultérieurement.

**2002** : Excédent de 1,9 G\$; aucune modification des cotisations ou des prestations.

**2003** : Excédent de 1,5 G\$; aucune modification des cotisations ou des prestations; adoption de la politique de gestion de la capitalisation par les répondants.

**2005** : Rectification du déficit de capitalisation préliminaire de 6,1 G\$, dont découle un excédent de 0,1 G\$; mise en œuvre par les répondants du régime des hausses spéciales du taux de cotisation qui totaliseront 3,1 % du salaire de base d'ici 2009 pour les enseignants, le gouvernement de l'Ontario et les autres employeurs; la FEO se sert de la réserve pour éventualités de 76 M\$ constituée en 2001 pour réduire la hausse du taux de cotisation des participants en 2008.

**2008** : Rectification de l'insuffisance de capitalisation préliminaire de 12,7 G\$, le régime est ainsi en situation d'équilibre; les répondants du régime ont adopté la protection conditionnelle contre l'inflation pour les services décomptés après 2009 et augmenté le taux de cotisation de base de 8 % à 9 %. Les employeurs conviennent de verser des cotisations spéciales d'un montant égal aux rajustements en fonction de l'inflation dont auraient été privés les retraités, jusqu'à concurrence de 50 % de l'indexation perdue.

**2009** : Insuffisance de capitalisation préliminaire de 2,5 G\$ comblée essentiellement en se fondant sur l'hypothèse d'un taux de rendement des placements légèrement supérieur : rendement des obligations à rendement réel plus 1,5 % (plutôt que 1,4 %). Les hypothèses ont fait l'objet d'autres changements mineurs, illustrant ainsi les résultats récents du régime.

**2011** : Insuffisance préliminaire de 17,2 G\$ résolue grâce à une augmentation de 1,1 % du taux de cotisation (étalée sur trois ans), à une légère réduction des indexations annuelles pour les enseignants ayant pris leur retraite après 2009 et à la reconnaissance du taux de cotisation actuel comme taux de base permanent.

**2012** : Insuffisance préliminaire de 9,6 G\$ ajustée pour rendre compte des modifications aux hypothèses de mortalité et de l'incidence du gel de deux ans des salaires des enseignants. Insuffisance de 2012 résolue en rendant la protection contre l'inflation pour la portion de la rente correspondant aux services décomptés après 2013 entièrement conditionnelle à la capitalisation du régime et en offrant des augmentations des rentes légèrement moins élevées, à compter de 2014, pour les enseignants ayant pris leur retraite après 2009. Ces changements ont permis au régime de se fonder sur un taux d'actualisation légèrement supérieur. Les changements ont permis au régime d'avoir un excédent de 200 M\$ au 1<sup>er</sup> janvier 2012.

# DIRECTION

## RÉGIME DE RETRAITE DES ENSEIGNANTES ET DES ENSEIGNANTS DE L'ONTARIO

**Ron Mock,**  
président et chef de la direction

### Services d'audit

**Carol Gordon,** vice-présidente

### Bureau de la gestion de projets

**Jacqueline Beurivage,**  
vice-présidente

### Finances

**David McGraw,** vice-président principal et directeur financier

**Calum McNeil,** vice-président

**Jennifer Newman,** vice-présidente

**George Wong,** vice-président

### Ressources humaines et Installations

**Marcia Mendes-d'Abreu,**  
vice-présidente principale

### Contentieux et Affaires générales

**Melissa Kennedy,** vice-présidente principale, conseillère générale, secrétaire, Affaires générales

**Deborah Allan,** vice-présidente, Communications et Relations avec les médias

**Jeff Davis,** vice-président et conseiller général adjoint

**Rossana Di Lieto,** vice-présidente, chef de la conformité

### Information et technologie

**Russ Bruch,** vice-président principal et chef de l'information

**Douglas Gerhart,** vice-président

**Maryam Ghiai,** vice-présidente

**Jonathan Hammond,** vice-président

**Phil Nichols,** vice-président

### Division des Services aux participants

**Rosemarie McClean,**  
vice-présidente principale

**Tracy Abel,** vice-présidente

### Division des placements

**Neil Petroff,**  
vice-président directeur et chef des placements

### Composition de l'actif et risque

**Barbara Zvan,**  
vice-présidente principale et chef de risque de placement

**James Davis,** vice-président

**Audrey Gaspar,** vice-présidente

**Scott Pickett,** vice-président

### Titres à revenu fixe et placements non traditionnels

**Wayne Kozun,** vice-président principal

**Jason Chang,** vice-président

**Jonathan Hausman,** vice-président

### Infrastructures

**Andrew Claerhout,** vice-président principal

**Olivia Steedman,** vice-présidente

### Actions de sociétés ouvertes

**Michael Wissell,** vice-président principal

**Leslie Lefebvre,** vice-présidente

**William Royan,** vice-président

### Répartition stratégique de l'actif et ressources naturelles

**Ziad Hindo,** vice-président principal

**Kevin Duggan,** vice-président

### Teachers' Private Capital

**Jane Rowe,** vice-présidente principale

**Steve Faraone,** vice-président

**Romeo Leemrijse,** vice-président

**Nicole Musicco,** vice-présidente

**Lee Sienna,** vice-président

**Jo Taylor,** vice-président

### Opérations de placement

**Dan Houle,** vice-président

## LA CORPORATION CADILLAC FAIRVIEW LIMITÉE

**John M. Sullivan,**  
président et chef de la direction

### Promotion immobilière

**Wayne L. Barwise,**  
vice-président directeur

### Finances

**Cathal J. O'Connor,**  
vice-président directeur et directeur financier

### Chef du contentieux et secrétaire

**Sandra J. Hardy,**  
vice-présidente directrice

### Placements

**Russell Goin,**  
vice-président directeur

### Exploitation des portefeuilles

**Ron Wratschko,**  
vice-président directeur

### Employés

**Norm Sabapathy,**  
vice-président directeur

## ASSEMBLÉE ANNUELLE

Le 10 avril 2014 à 16 h 45 (HE)

The Carlu

444 rue Yonge, 7<sup>e</sup> étage  
Toronto

Nous vous invitons à nous faire part de vos commentaires et suggestions sur le présent rapport annuel.

## NOUS CONTACTER

### Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario

5650 rue Yonge  
Toronto (Ontario) M2M 4H5  
416-228-5900  
communications@otpp.com

### Bureau à Londres, R.-U.

Leconfield House, Curzon Street  
London W1J 5JA  
+44 20 7659 4450

### Bureau à New York

375 Park Avenue  
New York, NY 10152  
212-888-5799

### Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario Limitée (Asie)

安大略省教師退休金計劃 (亞洲) 有限公司  
28/F Alexandra House  
18 Chater Road, Central Hong Kong  
+852 2230 4500

